



Agriculture et Agroalimentaire Canada



Pour la période
se terminant
le 31 mars 1997



Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

Canada

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – 1997

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/1-1997
0-660-60287-3



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d'un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l'information fournie au Parlement s'insère dans une initiative plus vaste intitulée " Repenser le rôle de l'État ".

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d'accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l'administration fédérale. S'acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d'autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l'objet de surveillance afin de garantir qu'ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l'expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité

Secrétariat du Conseil du Trésor

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

**RAPPORT SUR LE RENDEMENT
POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT
LE 31 MARS 1997**



TABLE DES MATIÈRES

I. MESSAGE DU MINISTRE	
AU RENDEZ-VOUS DE L'AVENIR	1
II. VUE D'ENSEMBLE	3
Mandat du ministre	3
Aperçu du secteur agricole et agroalimentaire	4
III. RENDEMENT DU MINISTÈRE	5
IV. RENDEMENT PAR ACTIVITÉ	10
1. Recherche et développement agricoles	10
2. Inspection et réglementation	14
Agence canadienne du pari mutuel	21
3. Programmes économiques en agriculture et politiques	22
4. Services à l'industrie et aux marchés	27
Conseil national des produits agricoles	35
5. Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales	38
6. Gestion et services intégrés	44
7. Commission canadienne des grains	48
ANNEXE A. RAPPORTS ANNUELS PRÉVUS PAR LA LOI	52
Rapport annuel de la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	52
Rapport annuel de la <i>Loi sur l'examen de l'endettement agricole</i>	61
Rapport annuel de la <i>Loi sur la vente coopérative des produits agricoles (LVCPA)</i>	62
Rapport annuel de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC)</i>	62
Rapport annuel de la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)</i>	63
Rapport annuel de la <i>Loi sur l'office des produits agricoles</i>	63
Rapport annuel de la <i>Loi sur la rétablissement agricole des Prairies</i>	64
Rapport annuel de la <i>Loi sur la protection des obtentions végétales</i>	66
ANNEXE B. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE	67

LISTE DES TABLEAUX

Tableaux dans le texte

Sommaire du rendement du ministère	6
Besoins en ressources par organisme et activité : comparaison entre le budget des dépenses principal et les dépenses réelles, 1996-1997	7
Réduction de l'effectif	8
Coût de la réduction des effectifs	8
Projet de co-investissement 1996-1997	13
Projets du plan vert	19

Annexe A : Tableaux dans la section « Rapports annuels »

Total des contributions fédérales au Programme d'assurance-récolte pour l'exercice 1996-1997	53
Détails sur le fonctionnement du Programme d'assurance-récolte, par campagne agricole	54
Caisse de réassurance-récolte par exercice	55
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) - État de l'actif net des participants	57
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) - État des variations de l'actif net des participants	58
Programmes complémentaires propres aux provinces	59
Soldes des comptes des plans tripartites nationaux de stabilisation (comptes actifs seulement) pour l'exercice clos le 31 mars 1997	60
Sommaire des activités menées par les Bureaux d'examen de l'endettement agricole	61
Sommaire rétrospectif des ententes conclues en vertu de la LVCPA	62
Statistiques générales concernant les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative	63
Activités menées en 1995-1996 dans le cadre du Programme d'application du Plan vert à la ferme	64
Pâturages collectifs	64
Fonds fédéraux consacrés au Programme de développement fondé sur les ressources hydriques	65
Projets d'irrigation du sud-ouest de la Saskatchewan	66
Indicateurs de rendement pour le Centre d'aménagement de brise-vent et les Centres de démonstration de l'irrigation	66

Annexe B : Tableaux dans la section « Information supplémentaire »

1. Dépenses du Ministère par crédit	67
2. Coût net du Programme par activité : comparaison du Budget des dépenses principal avec les dépenses réelles, 1995-1996	68
3. Dépenses du Ministère financées par crédits, par activité	69
4. Dépenses en capital contrôlé, par activité	69
5. Paiements de transfert par activité	70
6. Besoins en personnel par activité	70
7. Recettes non fiscales à valoir sur le crédit, par activité	71
8. Recettes non fiscales à valoir sur le Trésor, par activité	71
9. Recettes non fiscales à valoir sur le Trésor, par type de recettes	72
10. Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	72
11. Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains	72
12. Passif éventuel	73
13. Lois appliquées par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	74
14. Références, portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	75

AU RENDEZ-VOUS DE L'AVENIR



Le secteur agricole et agroalimentaire du Canada est aujourd'hui l'un des plus concurrentiels du monde. Ce secteur dynamique rapporte 8,8 p. 100 du PIB canadien et emploie près d'un septième de la population active canadienne.

En 1996-1997, notre ministère a aidé le secteur à porter ses exportations à 20 milliards de dollars. Cet objectif, atteint quatre ans avant l'échéance prévue, représente une augmentation de 50 p. 100 par rapport aux exportations de 1993. Par l'entremise du Service d'exportation agroalimentaire, nous avons contribué à la réussite du secteur, en faisant la promotion des produits canadiens dans le cadre de la mission qu'Équipe Canada agroalimentaire a organisé au Japon et en Indonésie et des rencontres pancanadiennes entre les acheteurs asiatiques et les entreprises de notre pays qui ont participé à plus de 80 activités promotionnelles au Canada et en Asie. À l'échelle mondiale, nous avons mené plus de 150 activités de développement du commerce canadien, parmi lesquelles figurent des

foires commerciales et des missions d'accueil et de visite à l'étranger, et avons saisi les possibilités qui s'offraient de vanter les mérites du secteur agroalimentaire canadien aux investisseurs nationaux et internationaux. Nous avons également rétabli les dispositions de franchise d'intérêts et amélioré la gestion des avances et des programmes de garantie de prix en adoptant la nouvelle *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*.

Afin de fournir un accès amélioré et plus sûr aux marchés internationaux, nous avons négocié et mis en oeuvre de nouveaux accords commerciaux avec Israël et le Chili et nous avons honoré nos engagements envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le fait d'avoir obtenu gain de cause lors de la décision de l'UE d'interdire l'importation de boeuf traité aux hormones a été une étape importante de même que la résolution d'un certain nombre de dossiers de politique commerciale et d'accès technique aux marchés y compris la décision du groupe spécial de l'ALENA sur les tarifs s'appliquant aux produits laitiers avicoles.

Pour aider le secteur à prospérer au Canada, nous avons contribué à établir un climat d'affaires propice aux producteurs et aux transformateurs. Le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural a aidé le secteur à s'adapter au changement et les ententes sur les programmes de sécurité du revenu conclues avec les provinces ont facilité la tâche aux producteurs, qui ont à assumer les risques inhérents au marché et à la production. Nous avons en outre versé les derniers paiements dans le cadre du Programme de paiements de transition pour le grain de l'Ouest et avons octroyé des fonds pour l'adaptation du secteur à la réforme des transports. De concert avec Industrie Canada, nous avons élaboré une loi moderne sur les coopératives au Canada (qui sera adoptée cette année) qui répondra aux besoins à venir des entreprises coopératives du pays. Nous avons également encouragé les collectivités rurales à tirer profit des possibilités économiques du marché mondial et avons incité d'autres organismes fédéraux à améliorer l'accès des Canadiens des régions rurales aux programmes et services fédéraux.

Les programmes fédéraux d'inspection des aliments ont été regroupés dans l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui est entrée en service le 1^{er} avril 1997; cette mesure visait à créer un système efficient et efficace d'inspection qui protégerait les consommateurs et améliorerait les qualités marchandes des produits agricoles. Au cours de l'année, nous avons poursuivi le cheminement vers l'application, à l'inspection des aliments, des régimes d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP); nous avons à cette fin créé un fonds de contribution à l'adoption de systèmes HACCP de 11 millions de dollars.

En faisant de la recherche et en mettant au point des technologies novatrices, deux ingrédients essentiels à la croissance du secteur agroalimentaire dans le marché mondial concurrentiel d'aujourd'hui, nous avons contribué à obtenir des emplois pour les Canadiens. Nous avons mis l'accent sur les services à la clientèle par le truchement de notre réseau de bureaux ruraux et de 18 centres de recherches. Nous avons amélioré le programme de co-investissement en recherche avec le secteur privé (en finançant plus de 750 projets de recherches, à partir d'un fonds total de 43 millions de dollars, et nous avons aussi accru l'échange d'expertise

scientifique avec nos partenaires des secteurs public et privé. En outre, nous avons octroyé près de 500 000 \$ en bourses et, grâce au Programme horizons sciences en agroalimentaire, nous avons mis des chercheurs en agroalimentaire en rapport avec 200 jeunes chercheurs afin de permettre à ces derniers d'acquérir une expérience professionnelle. En outre, nous avons collaboré avec le secteur à élaborer une stratégie de développement durable pour le ministère.

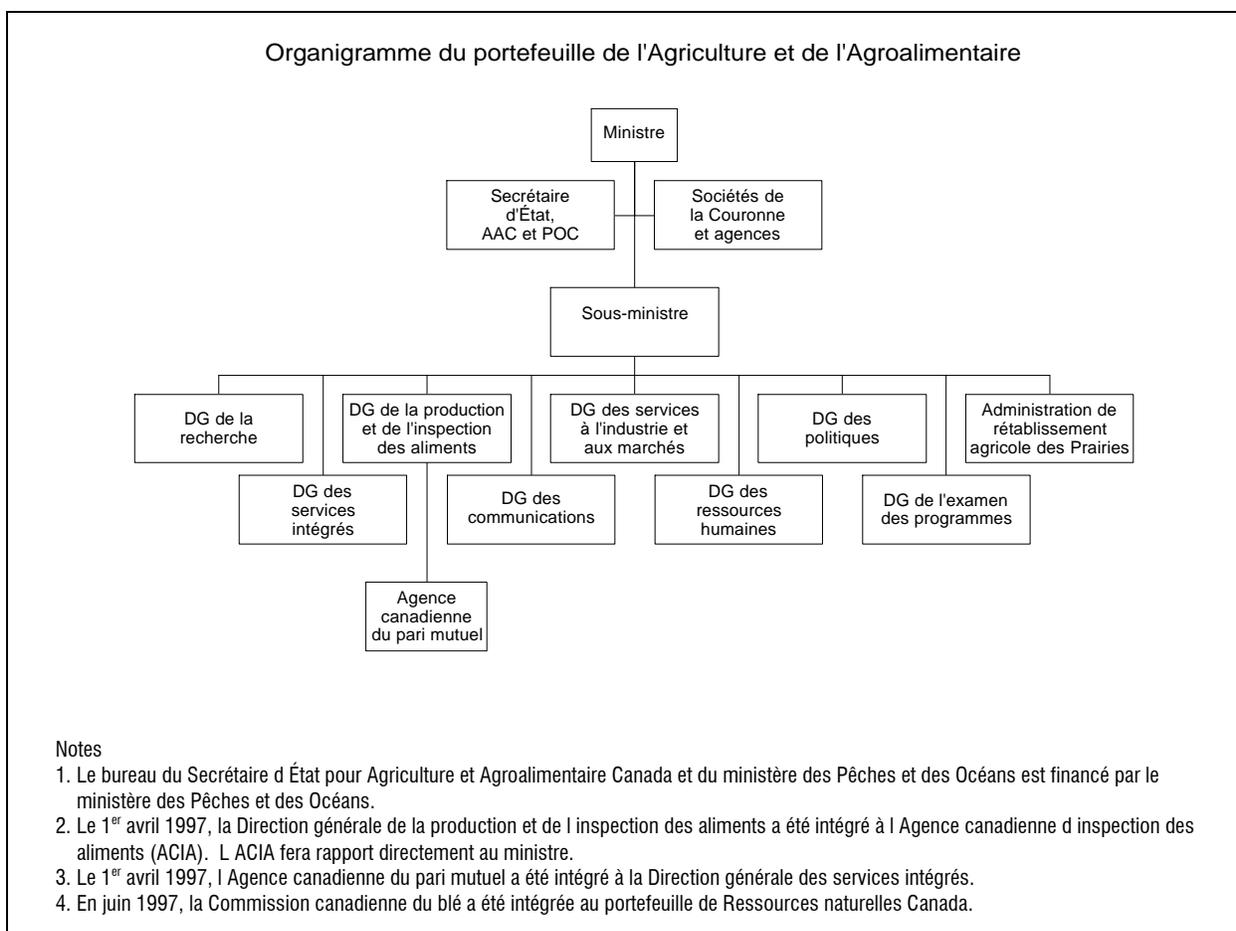
Toutes ces activités réunies ont contribué à façonner un organisme qui est axé sur la clientèle, est efficace et répond aux besoins des producteurs et des transformateurs. Nous avons aidé le secteur agricole et agroalimentaire canadien à devenir plus hautement concurrentiel de façon à pouvoir relever de nouveaux défis.

II. VUE D'ENSEMBLE

MANDAT DU MINISTRE

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire favorise le développement, l'adaptation et la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire en élaborant à son intention les politiques et les programmes qu'il appartient le mieux à l'État fédéral de dispenser. Le but global est d'aider le secteur à optimiser le rôle qu'il joue dans la poursuite des objectifs économiques et environnementaux du Canada, tout en maintenant de solides assises pour le secteur agricole et agroalimentaire et les collectivités rurales. On trouvera à la page 74 une liste des lois qui confèrent au ministre le pouvoir de diriger et de contrôler les activités agricoles et agroalimentaires du fédéral.

En 1996-1997, le portefeuille du ministre englobait le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, le Conseil national des produits agricoles et trois sociétés d'État : la Commission canadienne du blé, la Commission canadienne du lait et la Société du crédit agricole. Le présent rapport ne porte que sur le Ministère. Voici comment se présente l'organigramme du portefeuille.



OBJECTIF DU MINISTÈRE

L'objectif d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) est de favoriser le développement, l'adaptation et la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire afin qu'il assure des recettes équitables aux producteurs et aux transformateurs et contribue de façon optimale à l'atteinte des objectifs économiques et environnementaux du Canada.

APERÇU DU SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

Depuis quelques années, la compréhension de ce qui se produit en aval de la ferme revêt une importance croissante pour le Ministère. Alors que, par le passé, l'accent était mis d'abord sur l'agriculture, les nouvelles réalités économiques et les efforts visant à favoriser les activités à plus grande valeur ajoutée nous amènent à adopter une perspective plus large du circuit agroalimentaire.

Le diagramme à droite démontre l'importance des trois grands maillons qui ajoutent de la valeur à la chaîne alimentaire.

Il démontre également la valeur des exportations et des importations de produits agricoles primaires et de produits agroalimentaires élaborés pour le système agroalimentaire canadien.

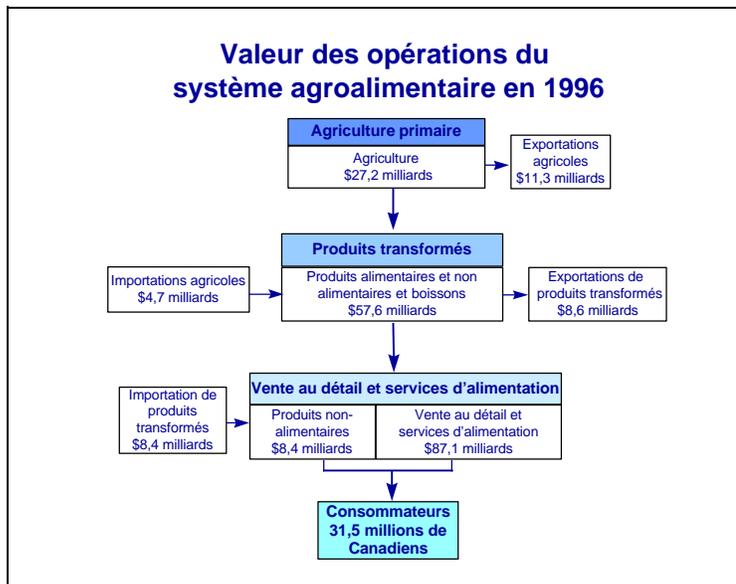
Faits saillants du commerce agroalimentaire

- ▶ La valeur de nos exportations agroalimentaires a continué de croître en 1996, pour atteindre 20 milliards de dollars. Les chiffres de 1996 dépassent de près de 14 p. 100 ceux de 1995.
- ▶ En 1996, l'excédent commercial total du Canada au poste de l'agroalimentaire s'est accru sensiblement et a atteint 6,7 milliards de dollars, contre 4,9 milliards en 1995.
- ▶ Pour la première fois depuis 1988, les exportations canadiennes de produits agroalimentaires transformés ont dépassé les importations des mêmes produits, affichant un excédant de 200 millions de dollars.

Faits saillants de l'investissement *

- ▶ La valeur de l'investissement direct étranger dans le secteur canadien de la transformation des aliments et des boissons a continué de s'accroître en 1996 à la suite d'acquisitions et d'investissements dans la construction ou l'agrandissement d'usines, en particulier dans les sous-secteurs de la transformation des oléagineux et du boeuf de l'Ouest du Canada.
- ▶ En 1996, l'investissement total dans l'industrie des aliments et des boissons a fait un bond de 30 p. 100 par rapport à l'année précédente, passant de 1,4 à 1,8 milliards de dollars. L'investissement dans les nouvelles installations s'est accru de 89 p. 100, pour atteindre 371 millions de dollars, tandis que celui dans les machines et le matériel progressait de 20 p. 100, pour se situer à 1,45 millions de dollars.
- ▶ Le taux d'investissement des entreprises canadiennes de transformation des aliments et des boissons continue de se comparer favorablement à celui des sociétés américaines, soit 2,9 p. 100 de la valeur des expéditions en 1995, contre 2,7 p. 100 aux États-Unis.

* Excluant les expéditions et les dépenses en capital de l'industrie du tabac.

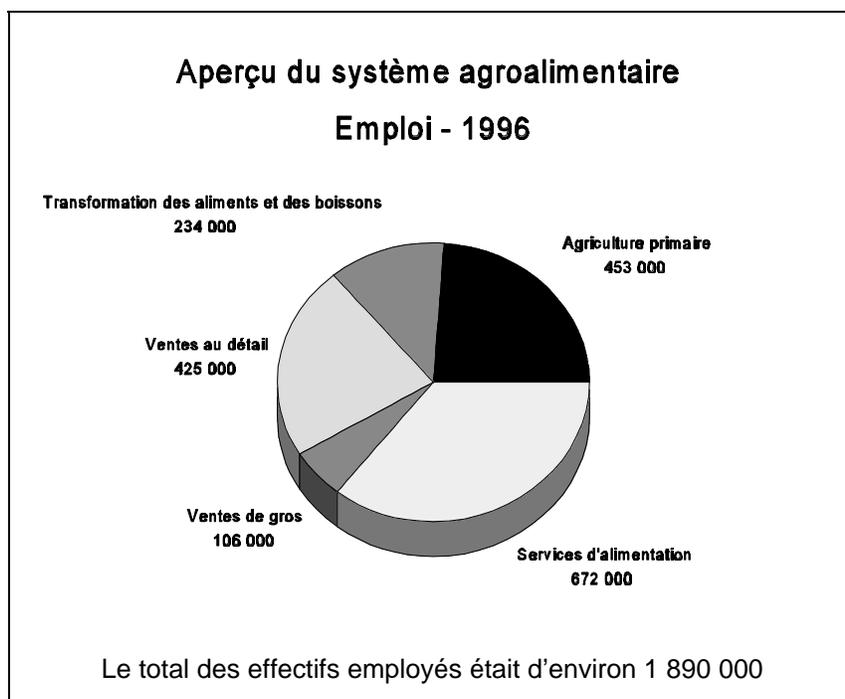


Faits saillants de la croissance économique et de l'emploi

► En 1996, le circuit agroalimentaire a représenté 8,9 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) total du Canada. La part de l'économie canadienne représentée par le circuit alimentaire est ainsi revenu à son niveau de 1990, alors qu'elle n'était que de 8,7 p. 100 en 1993.

► Le circuit agroalimentaire employait en 1996 13,8 p. 100 de la main-d'oeuvre totale au Canada. Cela représente une progression par rapport aux 13,3 p. 100 enregistrés au début de 1994.

► On a constaté une croissance de l'emploi à tous les paliers du circuit agroalimentaire en 1996. Celui de la production primaire a donné le ton, avec une hausse de 5 p. 100 par rapport à 1995.



III. RENDEMENT DU MINISTÈRE

La mise en oeuvre des changements découlant de l'Examen des programmes du gouvernement en était à sa deuxième année en 1996-1997. Dans la foulée de cet examen, le Ministère a amorcé un programme triennal qui visait à réorienter sa vocation dans un contexte de ressources décroissantes, et à consacrer prioritairement ses efforts aux programmes qu'il estimait devoir offrir au secteur agroalimentaire pour l'aider à réaliser son potentiel et à se tailler une place sur le marché mondial du 21^e siècle.

En 1996-1997, le Ministère a aussi travaillé activement à la mise en place de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), qui a vu le jour le 1^{er} avril dernier. Il a entrepris de transférer de façon ordonnée à cette dernière une partie de ses ressources et de ses responsabilités, gardant à l'esprit l'objectif du gouvernement de réduire le plus possible ses frais généraux. Le Ministère a également conclu des ententes de service dans un certain nombre de secteurs administratifs et stratégiques. Globalement, le Ministère et l'ACIA sont résolus à unir leurs efforts pour faire en sorte que les services d'inspection des aliments soient offerts de façon harmonieuse et économique.

En plus de ces changements, le ministère a commencé à s'orienter vers une philosophie de gestion plus axée sur les résultats. À compter de 1998-1999, le Ministère gèrera ses activités à l'aide d'un « cadre de rendement » fondé sur notre objectif pour le secteur agroalimentaire canadien. Ce cadre nous permettra de définir ce que nous faisons pour les Canadiens et comment nous contribuons à l'atteinte d'objectifs tels que la croissance de l'industrie et la prospérité rurale.

Le tableau ci-après expose un sommaire du rendement du Ministère en regard des résultats qu'il s'est engagé à atteindre. On trouvera des précisions à ce sujet à la section IV.

SOMMAIRE DU RENDEMENT DU MINISTÈRE

ATTENTES	RÉALISATIONS
<p>CROISSANCE DES MARCHÉS DU SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE DU CANADA GRÂCE À :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Un meilleur accès aux marchés; ▶ Une contribution à la croissance des ventes de produits agricoles et agroalimentaires canadiens; ▶ Une contribution à l'accroissement des possibilités d'investissement. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Négociation/maintien d'accords, règlement de différends et suppression/réduction des obstacles au commerce international et interprovincial (p. 27-30); ✓ Utilisation accrue de nos services d'expansion du commerce et de soutien par l'industrie (p. 30-33); ✓ Indicateurs de performance sectorielle des exportations, valeur plus élevée des exportations et nombre d'entreprises « prêtes à exporter » (p. 32); ✓ Découverte et promotion de possibilités d'investissement direct canadien et étranger (p. 35).
<p>DES RESSOURCES DURABLES , GRÂCE À :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des innovations dans la mise au point des produits, procédés et pratiques agricoles et agroalimentaires; ▶ Un leadership dans le domaine de la gestion intégrée des ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Financement mixte accru de recherches de grande valeur (p. 12); ✓ Nombre accru de collectivités possédant un approvisionnement en eau de qualité supérieure (p. 40); ✓ Perfectionnement des lois et programmes de protection de l'environnement d'AAC (p. 25).
<p>FONDATEMENTS SOLIDES POUR LE SECTEUR ET LES COLLECTIVITÉS RURALES, GRÂCE À :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Un cadre stratégique qui permet au secteur de s'adapter à l'évolution de l'économie; ▶ Au potentiel d'une économie rurale dynamique; ▶ À l'essor des coopératives. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Programmes efficaces de stabilisation du revenu en place (p. 22); ✓ Évolution des politiques d'AAC dans le domaine du lait, de la volaille et des oeufs en réaction à l'évolution des marchés (p. 23); ✓ Création ou agrandissement d'entreprises rurales avec l'aide des services et programmes fédéraux (p. 24-25); ✓ Rédaction d'une nouvelle loi fédérale à la lumière des points de vue exprimés par le secteur des coopératives. Le projet de loi intitulé C-5 a été déposé au Parlement le 25 septembre 1997 (p. 26).

On trouvera dans le tableau ci-dessous les ressources utilisées en 1996-1997 pour financer les programmes et opérations du Ministère et du Conseil national des produits agricoles.

BESOINS EN RESSOURCES PAR ORGANISME ET ACTIVITÉ : COMPARAISON ENTRE LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL ET LES DÉPENSES RÉELLES, 1996-1997 (MILLIONS DE DOLLARS)								
Organisation	Activités							TOTALX
	Recherche et développement agricoles	Inspection et réglementation	Programmes économiques en agriculture et politiques	Services à l'industrie et aux marchés	Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales	Gestion et services intégrés	Commission canadienne des grains	
DG de la recherche	283,7							283,7
	297,6							297,6
DG de la production et de l'inspection des aliments ¹		217,3						217,3
		239,1						239,1
DG des politiques			818,1					818,1
			1 004,1					1 004,1
DG des services à l'industrie et aux marchés				124,2				124,2
				114,0				114,0
Conseil national des produits agricoles				2,3				2,3
				1,9				1,9
Administration du rétablissement agricole des Prairies ²					479,0			479,0
					858,7			858,7
Commission canadienne du grain ³							(0,8)	(0,8)
							(1,9)	(1,9)
Bureaux de la direction						5,8		5,8
						5,4		5,4
DG de l'examen de programmes						2,6		2,6
						2,7		2,7
DG des ressources humaines						10,4		10,4
						14,0		14,0
DG des services intégrés						41,5		41,5
						42,8		42,9
DG des communications						5,3		5,3
						8,8		8,8
TOTAUX	283,7	217,3	818,1	126,5	479,0	65,5	(0,8)	1 989,2
	297,6	239,1	1 004,1	115,9	858,7	73,8	(1,9)	2 587,3
% DU TOTAL	11,5	9,2	38,8	4,4	33,2	2,8	(0,1)	100,0

Notes: Les chiffres ombrés correspondent aux dépenses réelles de 1996-1997.

Les dépenses sont exprimées en millions de dollars, ce qui occasionne parfois des erreurs d'arrondissement.

1. L'Agence canadienne du pari mutuel est incluse dans la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments, mais elle est financée par son propre fonds renouvelable.
2. Les dépenses réelles pour 1996-1997 englobent le paiement extraordinaire de 707,5 millions de dollars effectué dans le cadre du Programme de paiements de transition pour le grain de l'Ouest. Le fonds renouvelable de la CCG est fondé sur une comptabilité d'exercice.
3. La Commission canadienne des grains a commencé à fonctionner sous le régime d'un fonds renouvelable le 1^{er} avril 1995. Seul le déficit de ce fonds est inclus dans les dépenses réelles pour 1996-1997.

Stratégie de gestion de l'effectif

En 1996-1997, on a assisté à une modification des activités de réduction des effectifs, car bon nombre des outils disponibles l'année précédente ne l'étaient plus. Il s'ensuit que l'on a eu davantage recours aux indemnités de départ et qu'il y a eu augmentation du nombre global de réductions nécessaires pour respecter les objectifs de l'Examen des programmes. Au 31 mars 1997, c'est-à-dire à la fin de la deuxième année du programme, le ministère avait atteint 91 p. 100 de son objectif de réduction. Le tableau ci-dessous montre comment les réductions ont été obtenues en date du 31 mars 1997.

RÉDUCTION DE L EFFECTIF (EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP))		
	RÉEL 1995-1996	RÉEL 1996-1997¹
Programme d'encouragement à la retraite anticipée	297	201
Primes de départ anticipé	399	427
Programme de transition dans la carrière des cadres de la direction/réaménagement des effectifs	61	4
Sous-total	757	632
Mesures de gestion de l'effectif : 1994-1995 ²	500	-
Mesures de gestion de l'effectif : 1995-1996 à 1997-1998 ³	292	38
TOTAL	1 549	670

Notes:

1. Exprimée en ETP, la réduction totale des effectifs en 1996-1997 s'est accrue de 382 depuis le dernier plan d'activité. De ce chiffre, 364 s'expliquent par l'octroi de nouveaux incitatifs au départ. Bon nombre des outils de gestion de l'effectif qui étaient disponibles l'année précédente ne l'étaient plus. Pour atteindre les objectifs de l'Examen des programmes, les gestionnaires n'ont plus qu'une solution, soit les incitatifs au départ. La hausse des coûts à ce poste est évaluée à quelque 13,0 millions de dollars.
2. **Mesures de gestion de l'effectif, 1994-95:** toutes les réductions effectuées en 1994-1995 pour donner suite à des compressions budgétaires antérieures et amorcer la phase I de l'Examen des programmes, incluant :
 - placement d'employés dans d'autres ministères ou dans des postes non touchés au sein d'AAC;
 - élimination des postes à durée déterminée et non renouvellement des mandats à durée déterminée;
 - élimination des postes vacants grâce à un réagencement et à une rationalisation des activités;
 - indemnités versées dans le cadre de l'ancienne politique de réaménagement des effectifs et non visées par la réserve centrale.
3. **Mesures de gestion de l'effectif, 1995-1996 à 1997-1998:** toutes les réductions d'ETP obtenues sans coût pour le ministère (c'est-à-dire tous les moyens de procéder à des réductions sans verser d'incitatifs au départ), y compris :
 - placement d'employés dans d'autres ministères ou dans des postes non touchés d'AAC;
 - élimination des postes à durée déterminée et non renouvellement des mandats à durée déterminée.

COÛT DE LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS (MILLIONS DE DOLLARS)		
	RÉEL 1995-1996	RÉEL 1996-1997
Programme d'encouragement à la retraite anticipée	10,4	4,8
Primes de départ anticipé	16,4	20,0
Programme de transition dans la carrière des cadres de la direction/réaménagement des effectifs	2,6	0,4
Autre		
Orientation	0,4	0,0
Formation	0,4	0,8
Indemnités de départ	15,7	13,6
Vacances	3,6	2,8
TOTAL	49,5	42,6

Le pourcentage de l'effectif total de la population régionale du Ministère s'est accrue. De façon générale, la représentation des femmes, des francophones et des membres des groupes d'équité en emploi n'a pas souffert de ces mesures. Le pourcentage de femmes s'est accru légèrement, et la présence des francophones, des minorités visibles et des peuples autochtones est demeurée stable. Toutefois, la représentation des personnes handicapées a diminué, comme ce fut le cas dans l'ensemble de la fonction publique. Globalement, ce recul s'explique par une utilisation plus intensive, par ces groupes, des programmes de primes de départ anticipé (PDA).

Reconnaissant qu'une foule de changements auront des incidences sur son effectif, AAC élabore une vaste stratégie des ressources humaines appelée *Planification pour l'avenir*. Celle-ci intègre tous les projets des ressources humaines actuellement en cours au Ministère ainsi que des plans proactifs pour faire en sorte que le Ministère puisse compter sur un effectif représentatif, capable d'atteindre les résultats qu'il s'est fixés.

IV. RENDEMENT PAR ACTIVITÉ

1. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLES

Le mandat d'AAC en matière de recherche et de développement agricoles s'énonce comme suit :

améliorer la compétitivité du secteur agroalimentaire canadien par le développement et le transfert de technologies novatrices.

Comme il est précisé dans la partie III du Budget des dépenses principal de 1996-1997, le Ministère favorise des activités de recherche et développement qui devraient être profitables pour le pays, mais que le secteur privé ne pourrait exécuter seul de façon rentable.

La partie III du BDP de 1996-1997 renfermait un certain nombre de résultats clés que nous nous sommes engagés à atteindre. Voici la situation actuelle à cet égard.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLES — RÉALISATIONS CLÉS	
ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
SANTÉ ET SALUBRITÉ	
<ul style="list-style-type: none">▶ Protéger la salubrité de l'environnement (p. ex., par la rotation des cultures);	<ul style="list-style-type: none">✓ On a mis au point de nouvelles méthodes d'évaluation des effets des sels sur la structure des sols des Prairies. Ces méthodes aident les chercheurs à évaluer avec plus de précision les avantages des stratégies proposées pour le contrôle de la salinité.
<ul style="list-style-type: none">▶ Identifier les ravageurs étrangers d'intérêt phytosanitaire (p. ex., les nouvelles maladies des cultures) et combattre les ravageurs indigènes qui constituent une menace pour la santé des plantes (p. ex., en sélectionnant en fonction de la résistance aux maladies des cultures);	<ul style="list-style-type: none">✓ On a perfectionné la technologie des indicateurs et créé des modèles informatiques pour mesurer le degré de salubrité des sols. On a également commencé à examiner l'utilisation des déchets organiques comme agents d'amélioration de la qualité des sols. Ces travaux visent à réduire les pressions qui s'exercent sur les sites d'enfouissement et à améliorer le territoire naturel.
<ul style="list-style-type: none">▶ Contribuer à la salubrité alimentaire (p. ex., en réduisant le risque de présence de toxines dans	<ul style="list-style-type: none">✓ En collaboration avec les partenaires du secteur, on a mis au point un nouveau logiciel convivial qui aidera les phytogénéticiens et les chercheurs à demeurer au fait des caractères agronomiques, de l'information génétique, de la performance, des images, de la résistance aux ravageurs et aux maladies et de la généalogie des génotypes de 37 cultures fruitières différentes dans le but d'améliorer leurs rendements.
	<ul style="list-style-type: none">✓ On a mis au point une technologie qui permet de lire l'empreinte génétique (ADN) des micro-organismes essentiels pour l'industrie laitière. Cette technologie

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLES — RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
les aliments).	permet au secteur d'évaluer les cultures qui entrent dans la préparation de produits comme le yaourt et le fromage.

VALEUR AJOUTÉE

- ▶ Mener des recherches afin d'ajouter de la valeur et de la qualité aux produits existants ou de créer de nouveaux produits qui permettront de réduire les coûts de production et d'améliorer les attributs des produits de façon à soutenir la concurrence sur les marchés nationaux et internationaux :
 - ▶ en fournissant des services et des technologies pour préserver la qualité du sol, de l'eau et de l'air de même que les ressources phytogénétiques, zoogénétiques et microbiennes;
 - ✓ On a fait la preuve que la plantation de seigle d'hiver à la mi-août permet d'avancer de trois semaines la saison de pacage dans les Prairies et de faire économiser environ 5 \$ par animal aux agriculteurs.
 - ▶ en créant de nouvelles variétés culturales et de nouveaux systèmes de production et de protection des cultures à l'aide de méthodes biotechnologiques et traditionnelles avancées;
 - ✓ On a homologué une variété de lin à haut rendement qui possède une teneur totale élevée en huile et qui est adaptée à l'ensemble des conditions de croissance des régions du Manitoba et de la Saskatchewan.
 - ✓ On a créé une nouvelle variété de luzerne qui permet de réduire sensiblement l'incidence d'un grave trouble digestif pouvant se produire chez les bovins qui consomment de la luzerne active.
 - ▶ en mettant au point de nouveaux systèmes de production et de protection des animaux à l'aide de méthodes biotechnologiques et traditionnelles avancées;
 - ✓ On a mis au point de nouvelles préparations enzymatiques qui, lorsqu'ajoutées aux rations des bovins de boucherie, stimulent le taux de croissance de ces derniers et permettent ainsi aux producteurs de réaliser de meilleures recettes.
 - ✓ On mène actuellement des recherches pour déterminer l'expression de certains caractères génétiques de façon à mettre au point des sondes moléculaires qui s'avéreront de précieux outils de sélection pour l'industrie du porc en accélérant l'amélioration génétique des qualités de production souhaitables comme la faible teneur en gras et la qualité de la viande.
 - ▶ en mettant au point des produits et procédés alimentaires et non
- ✓ On participe actuellement à la mise au point de nouvelles variétés de soja pour tirer profit de la

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLES — RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
alimentaires.	<p>demande de certains acheteurs étrangers, surtout du Japon et de la Corée. Ces nouvelles variétés auront des caractéristiques d'utilisation finale favorables à la production de tofu, de miso ou de lait de soja.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ On a créé un nouveau système de filtration à membranes multiples qui aidera l'industrie canadienne de la préparation des jus de fruit à soutenir la concurrence sur le marché mondial.✓ On a mis au point un nouveau procédé d'extraction de certains composants du tourteau de lin. Ces composants ont des applications dans les industries des aliments de santé et des produits pharmaceutiques.

RECHERCHE CONCERTÉE ET PROJET DE CO-INVESTISSEMENT (PC)

- ▶ Hausser le niveau de concertation entre le secteur et le Ministère dans le domaine de la recherche. Le PC a été créé dans le but d'encourager le secteur à investir en R-D, le fédéral égalant jusqu'à concurrence de 50 p. 100 des montants versés par le secteur aux projets de recherche concertée, et permettre au secteur de jouer un rôle important dans l'établissement des priorités.
 - ▶ Accroître l'investissement en R-D, renforcer le développement et la commercialisation des technologies agroalimentaires canadiennes et accélérer le transfert technologique. Les activités de R-D soutenues par le PC font partie du mandat de recherche de la Direction générale dans les domaines de la conservation des ressources, des productions végétales, des productions animales et des aliments.
- ✓ Grâce à l'établissement d'un partenariat dans le cadre du PC, 53 emplois ont été créés par une entreprise privée qui a obtenu les droits relatifs à une technologie permettant de développer des produits commerciaux qui ont une valeur appréciable sur les marchés nationaux et internationaux.
 - ✓ On a créé plus de 600 emplois en tout et permis ainsi à de jeunes chercheurs et techniciens d'acquérir une expérience précieuse dans leurs domaines respectifs et de se faire connaître des employeurs potentiels du secteur.
 - ✓ On a signé une entente avec cinq établissements semenciers et quatre minoteries qui verseront une contribution annuelle de plus de 100 000 \$ au cours des cinq prochaines années (plus de 1 million de dollars au total) afin d'appuyer la recherche sur la résistance aux maladies de l'avoine et les qualités meunières, et d'aider au développement de nouvelles variétés. Cette entente améliorera le programme de recherche sur l'avoine à l'un des centres de la Direction générale dans l'Ouest.

GESTION INTERNE

- ▶ Regrouper les activités de recherche dans 18 centres.
- ✓ On a regroupé les activités de recherche dans 18 centres disséminés au Canada. Sept centres de recherche ont été fermés ou fusionnés à d'autres centres de façon à réduire les frais généraux administratifs.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLES — RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Éliminer 917 postes conformément aux décisions découlant de l'Examen des programmes et aux compressions budgétaires. ▶ Créer une masse critique d'expertise scientifique dans les centres afin d'effectuer des travaux spécialisés d'importance nationale en fonction des points forts du secteur dans la région où ils se trouvent. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'objectif de réduction du personnel a été réalisé dans une proportion supérieure à 95 p. 100. ✓ On a désigné 365 autres postes à transférer d'un centre à l'autre pour améliorer la masse critique et l'efficacité administrative des centres.

PROJET DE CO-INVESTISSEMENT 1996-1997 (EN MILLIONS DE DOLLARS)				
Direction	Nombre de projets	Contribution d AAC	Contribution du secteur	Total
Recherche	733	19,3	21,1	40,4
Agence canadienne d inspection des aliments	41	1,1	1,4	2,5
Total	774	20,4	22,5	42,9

2. INSPECTION ET RÉGLEMENTATION

Le mandat d'AAC en matière d'inspection et de réglementation s'énonce comme suit :

contrôler et assurer la conformité du secteur aux normes gouvernementales de salubrité et de qualité des aliments et prévenir les fraudes commerciales, prévenir, combattre ou éliminer les maladies et ravageurs animaux et végétaux d'importance économique ou sanitaire, et réglementer les produits végétaux.

Cette activité a pour objet d'établir et d'appliquer des normes de façon à protéger les plantes et la santé des humains et des animaux, à faciliter le commerce intérieur et extérieur et à incorporer les objectifs de protection de l'environnement dans les politiques et programmes de la Direction générale. C'est au secteur agroalimentaire qu'il revient finalement de veiller à la salubrité de ses produits, mais les consommateurs ont aussi un rôle à jouer : préserver la salubrité des produits après l'achat.

La partie III du BDP de 1996-1997 renfermait un certain nombre de résultats clés que nous nous sommes engagés à atteindre. Voici la situation à cet égard :

INSPECTION ET RÉGLEMENTATION—RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS

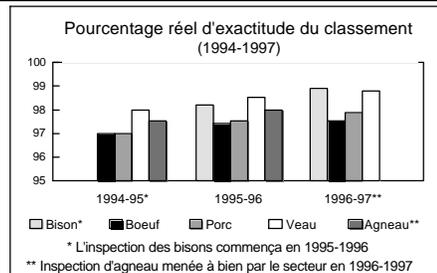
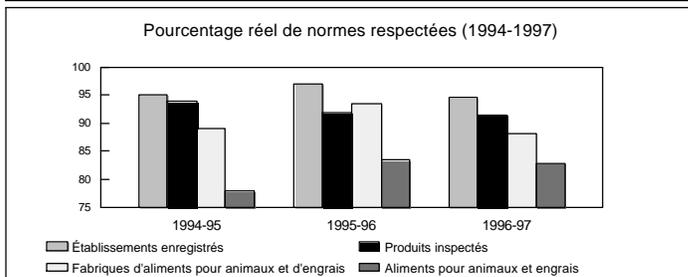
RÉALISATIONS

PROTECTION DU CONSOMMATEUR

- ▶ Assurer la salubrité de la chaîne alimentaire aux Canadiens en appliquant les normes sanitaires appropriées et en fournissant aux consommateurs des renseignements fiables sur les produits, et ce au moyen d'activités de dissuasion des fraudes.
- ✓ On a mené des activités de protection du consommateur auprès de 2 455 établissements enregistrés de transformation des aliments, de 1 360 titulaires de permis de fruits et légumes frais, de 140 entrepôts enregistrés de produits, de 5 000 établissements non enregistrés de fabrication d'aliments et de 37 500 détaillants de produits alimentaires.

L'excellente réputation nationale et internationale que s'est forgée le Canada pour la salubrité et la grande qualité de son approvisionnement alimentaire et l'efficacité de ses programmes de lutte contre les maladies des animaux et des plantes assure aux Canadiens de bénéficier de l'un des meilleurs systèmes d'inspection des aliments et de quarantaine au monde et se traduit par la création de nombreux emplois et d'exportations de valeur. Les diagrammes suivants donnent une description comparative des taux de conformité des établissements et des produits.

Données clés sur le rendement, activité « Inspection et réglementation »



INSPECTION ET RÉGLEMENTATION—RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS**RÉALISATIONS**

LUTTE CONTRE LES MALADIES ET LES RAVAGEURS (QUARANTAINE)

- ▶ Faciliter le commerce national et international ainsi que l'accès aux marchés étrangers :
 - ▶ en prévenant l'introduction de graves maladies et ravageurs exotiques au pays grâce au maintien de l'intégrité du processus de certification sanitaire et de quarantaine;
 - ▶ en contrôlant et en éliminant les maladies et les ravageurs indigènes des animaux et des plantes;
 - ▶ en négociant des conditions d'exportation acceptables avec nos partenaires commerciaux et en aidant à établir des normes commerciales internationales.
- ✓ Aucune maladie exotique ou ravageur des animaux et des plantes ne s'est implanté au Canada.
 - ✓ On a enrayé les foyers de spongieuse, de mouche de l'airelle, de gale verruqueuse de la pomme de terre, de nématode doré, de Grand Hylésine des pins, de rage, d'anthrax, de tuberculose, de tremblante et de salmonelles.
 - ✓ On a éliminé les maladies et les ravageurs qui constituaient de graves menaces pour le Canada et préservé du même coup notre crédibilité auprès de nos partenaires commerciaux et nos échanges avec ceux-ci. À titre d'exemples, mentionnons l'encéphalopathie spongiforme des bovins (ESB ou maladie de la vache folle) et la peste porcine en Europe, la pseudorage du porc et la maladie de Newcastle chez la volaille aux États-Unis et en Europe, la carie de karnal du blé aux États-Unis, de même que le scolyte de l'épinette, le longicorne d'Asie et la spongieuse asiatique présente dans toutes les forêts du monde.
 - ✓ On a mené des enquêtes nationales et régionales pour confirmer l'absence ou la prévalence de certaines maladies et de certains ravageurs d'importance commerciale, ce qui a permis de maintenir certains marchés et d'en ouvrir d'autres. À titre d'exemples, mentionnons des enquêtes sur la spongieuse des forêts et l'ESB chez les bovins ainsi qu'une enquête sur la brucellose, la trichinose et la pseudorage dans le cheptel porcin national.

AUTRES MODES DE PRESTATION DES PROGRAMMES**CLASSEMENT DES VIANDES PAR LE SECTEUR**

- ▶ L'Agence canadienne de classement du boeuf, un organisme privé nouvellement créé, assurera directement la prestation et la gestion des programmes de classement du boeuf et du veau.
- ✓ L'Agence canadienne de classement du boeuf a assuré directement la prestation et la gestion des programmes de classement du boeuf et du veau pour la campagne 1996-1997.

INSPECTION ET RÉGLEMENTATION—RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none">▶ Le classement des porcs relèvera du secteur privé dans toutes les provinces, sauf au Manitoba et en Colombie-Britannique.▶ L'industrie de l'agneau et du mouton fera abroger la réglementation en matière de classification et abandonnera le programme de classement à la fin de 1995-1996.	<ul style="list-style-type: none">✓ Le secteur assure maintenant à lui seul la prestation du programme de classement des porcs de sorte que le règlement fédéral en la matière sera abrogé.✓ Après avoir assuré la prestation du programme pendant un an, l'industrie de l'agneau et du mouton a décidé que le programme continuera d'être assujéti à la législation fédérale. L'ACIA en vérifiera la prestation.
INSPECTION DES SEMENCES	
<ul style="list-style-type: none">▶ On proposera de céder certaines responsabilités d'inspection à l'Institut canadien des semences, un organisme privé nouvellement établi, au lieu d'augmenter les droits pour les services fédéraux.	<ul style="list-style-type: none">✓ On a commencé à céder à l'Institut canadien des semences la plupart des responsabilités relatives aux programmes des établissements de semences enregistrés et des laboratoires agréés.

PROGRAMME FÉDÉRAL D'INSPECTION DES ALIMENTS**INSPECTION DES ALIMENTS**

- ▶ Élargir l'accès des produits canadiens aux marchés et voir à ce que les exigences des acheteurs soient respectées en mettant en oeuvre le Système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP), qui met l'accent sur la prévention des problèmes de salubrité alimentaire :
 - ▶ terminer la préparation du manuel qui décrit de façon détaillée la façon dont les inspections seront menées dans un cadre HACCP;
 - ▶ terminer la préparation des 40 modèles génériques HACCP qui couvrent tout l'éventail des produits agroalimentaires dans les établissements enregistrés;
 - ▶ donner au personnel une formation sur la façon d'inspecter les établissements qui implantent le système HACCP;
- ✓ On a terminé l'élaboration des méthodes HACCP et commencé la formation.
 - ✓ On a encouragé activement l'implantation de systèmes HACCP à l'échelle de la chaîne alimentaire.
 - ✓ On a fourni à un certain nombre d'organismes agricoles nationaux l'aide technique nécessaire pour élaborer, mettre en oeuvre et évaluer des systèmes dans le cadre du Programme canadien de salubrité alimentaire à la ferme.

INSPECTION ET RÉGLEMENTATION—RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS**RÉALISATIONS**

- ▶ tenir des ateliers sur l'application du système HACCP au niveau de l'exploitation.

EXAMEN FÉDÉRAL DE L'INSPECTION DES ALIMENTS

- ▶ Le Bureau de l'inspection des aliments, un groupe de travail interministériel composé de fonctionnaires d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de Santé Canada, de Pêches et Océans Canada, du Conseil du Trésor et du Bureau du vérificateur général, a été créé en 1995 dans le but :
 - ▶ d'évaluer les changements qu'on pourrait apporter à la structure organisationnelle pour améliorer l'efficacité et l'efficience du volet fédéral du Système canadien d'inspection des aliments (SCIA);
 - ▶ de coordonner et de surveiller la mise en oeuvre des décisions concernant les changements organisationnels;
 - ▶ de créer une tribune fédérale pour le SCIA fédéral-provincial.
- ✓ L'Agence canadienne d'inspection des aliments a été créée le 1^{er} avril 1997 sous le régime de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*. Elle a maintenant à sa charge tous les services fédéraux d'inspection des aliments et de quarantaine ainsi que le Système canadien d'inspection des aliments (SCIA).
 - ✓ En 1996-1997, on a fait avancer diverses activités d'harmonisation des normes et de promotion du concept d'un système intégré d'inspection des aliments. Parmi celles-ci, mentionnons la création d'un règlement et d'un code nationaux pour l'industrie laitière, l'établissement d'une assise législative commune pour les aliments, dont les ministres fédéral et provinciaux de l'agriculture ont discuté à leur réunion de juillet 1996, et l'application de normes d'inspection communes pour les établissements enregistrés.

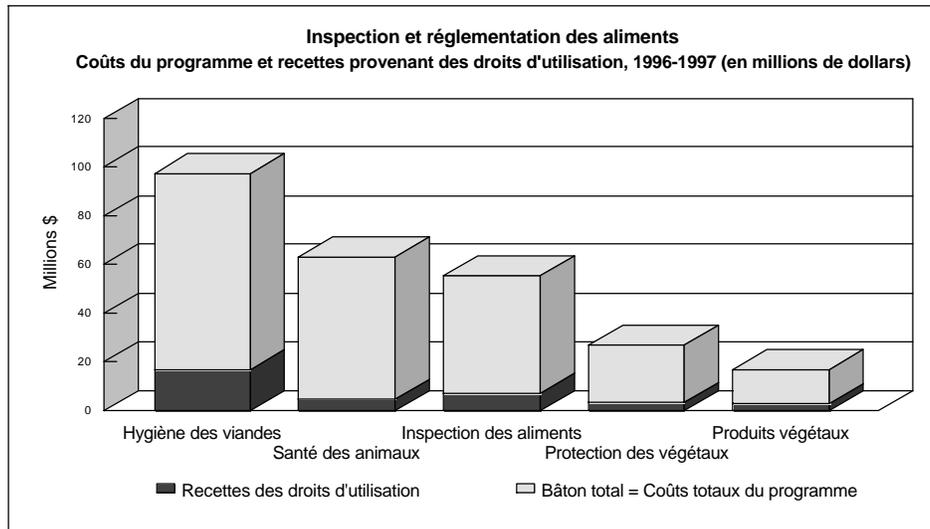
PLAN D'AGENCEMENT DES ACTIVITÉS/COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

Le Plan d'agencement des activités (PAA) a été créé dans le but de soumettre les programmes du Ministère au jeu des forces du marché du secteur agroalimentaire canadien.

- ▶ Tout au long de l'exercice financier 1996-1997, la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments (DGPIA) travaillera en collaboration avec ses partenaires pour trouver des façons de réaliser des gains d'efficacité tout en préservant la réputation internationale dont jouit le Canada pour la salubrité et la qualité de son approvisionnement
- ✓ On a tenu avec le secteur des séances de consultation qui portaient sur l'amélioration du régime actuel de droits et l'examen d'autres modes de réduction et d'évitement des coûts. La DGPIA a rencontré au moins deux fois chaque groupement de production spécialisée.
 - ✓ On a réalisé des économies supplémentaires de 14 millions de dollars et conclu avec le secteur de nouvelles ententes de partage des coûts qui ont généré 6,9 millions de dollars en nouvelles recettes.
 - ✓ Les objectifs en matière de recettes n'ont été atteints que partiellement en raison du vaste processus de consultation et du fait que le secteur demande à l'État d'examiner l'incidence des droits de service gouvernementaux sur la capacité de payer et de concurrencer des industries.

INSPECTION ET RÉGLEMENTATION—RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
alimentaire et l'efficacité de ses programmes de lutte contre les maladies des animaux et des plantes.	✓ Le processus de consultation des intervenants a été lancé et se poursuivra afin d'étudier la possibilité de privatiser l'enregistrement des établissements semenciers et l'inspection des fruits et légumes frais à compter de la campagne 1997-1998.



AMÉLIORATION DES OPÉRATIONS D'IMPORTATION

Le contrôle des importations agricoles se fonde sur une analyse des risques.

- ▶ Un vaste système de références qui fournit des renseignements sur les exigences relatives à l'importation de l'ensemble des produits réglementés par le Ministère sera mis en place d'ici le milieu de 1996.
 - ▶ Un projet pilote de transmission de renseignements par voie électronique entre Revenu Canada, Douanes et AAC débutera en septembre 1996. On créera ainsi un guichet pour la prise des décisions concernant les produits agricoles importés.
 - ▶ On prévoit de terminer en 1997 la préparation du système informatique intégré qui comprendra les activités de suivi et de rapport.
- ✓ Le concept des centres de services, qui consistent de centres d'expertise permettant d'améliorer l'uniformité et le contrôle et de fournir des données exactes et opportunes, a été appliqué avec succès à trois endroits : en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique.
 - ✓ Les trois centres de services peuvent traiter les opérations d'importation sur support papier. En outre, le Centre de services de l'Ontario peut recevoir les données des opérations d'importations électroniques directement de Revenu Canada. Cette capacité s'étendra aux deux autres centres de services d'ici la fin de 1997-1998.
 - ✓ Un projet pilote de diffusion d'une base de données consultable sur les exigences en matière d'importation a été lancé en 1996-1997. La base de données a été mise à la disposition de certains clients pour fin d'évaluation d'ici la fin d'août 1997. On devrait terminer cette évaluation en décembre 1997.

INSPECTION ET RÉGLEMENTATION—RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS

RÉALISATIONS

PLAN VERT

La contribution de l'activité
« Inspection et réglementation » au
Plan vert se décrit comme suit :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Un projet d'évaluation des risques associés aux organismes transgéniques, qui consiste à créer une base de données techniques sur la biotechnologie, les organismes génétiquement modifiés et la biologie moléculaire ainsi qu'à évaluer les risques que pose la libération d'organismes transgéniques dans l'environnement. ▶ Un <i>Projet sur les engrais</i> afin d'améliorer la capacité ministérielle d'évaluer les risques que posent les engrais et les amendements pour la santé humaine et l'environnement et de faciliter l'introduction de produits respectueux de l'environnement sur le marché canadien. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le projet a facilité la délivrance d'environ 300 permis d'importation de matériel végétal transgénique. ✓ On a effectué des évaluations de risques pour quelque 300 essais au champ en milieu confiné. ✓ On a effectué plus de 30 évaluations des risques associés à la libération non confinée d'organismes dans l'environnement. ✓ Ce projet a permis d'accélérer l'introduction de nouveaux engrais et amendements respectueux de l'environnement sur le marché canadien, en plus d'évaluer et de gérer les substances traditionnelles qui posaient un risque pour l'environnement. ✓ Le projet a permis d'effectuer et de coordonner l'évaluation des risques pour l'environnement et des risques toxicologiques, d'établir des normes et des lignes directrices pour les produits, d'évaluer différents types de produits comme les déchets recyclés, d'harmoniser les initiatives environnementales à l'échelle nationale et internationale et de répondre aux besoins en formation des inspecteurs fédéraux. |
|--|---|

PROJETS DU PLAN VERT (EN MILLIONS DE DOLLARS)				
	Au 31 mars 1995	Réel 1995-1996	Réel 1996-1997	Total
1. Évaluation des risques associés aux organismes génétiquement modifiés.	0,9	0,2	0,5	1,6
2. Projet sur les engrais	0,4	0,1	0,1	0,7

MISE EN OEUVRE DES RÉSULTATS DE L'EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le <i>Règlement sur les produits transformés</i> sera refondu en 1997. Cette refonte sera associée à d'autres activités importantes, y compris aux sanctions administratives pécuniaires, à l'amélioration des opérations d'importation et aux autres modes de prestation des services. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ La Direction générale de la production et de l'inspection des aliments (DGPIA) a déréglementé les exigences relatives à l'importation des animaux et produits à faible risque importés des États-Unis. ✓ On a mis en place un programme de mainlevée pour les importateurs fréquents de même qu'un système d'examen et de mainlevée avant l'arrivée pour accélérer l'importation des produits agricoles réglementés par la DGPIA. |
|---|--|

INSPECTION ET RÉGLEMENTATION—RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
▶ Des ententes de partage des coûts seront adoptées pour plusieurs programmes dans le secteur horticole.	✓ Des ententes de partage des coûts devraient s'étendre au secteur horticole en 1997-1998.

RÉGIME DE SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

- | | |
|---|--|
| ▶ Le régime de sanctions administratives pécuniaires a été créé dans le but d'améliorer la conformité aux règlements et de mettre un nouvel outil d'exécution à la disposition du Ministère. Il permettra à ce dernier :

▶ d'imposer des amendes et de négocier des solutions dans les cas de non conformité aux dispositions des lois et règlements et, partant, de réaliser des économies de temps et de ressources et d'éviter les longues poursuites devant les tribunaux.

▶ d'intensifier les activités de contrôle de la conformité et d'uniformiser les règles du jeu pour les produits nationaux et importés. | ✓ <i>La Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire</i> a reçu la sanction royale le 5 décembre 1995. Depuis, on a préparé un projet de règlement d'application de cette loi, projet qui a fait l'objet de consultations avec quelque 4 000 clients du secteur. Le règlement a été publié préalablement dans la <i>Gazette du Canada</i> et devrait entrer en vigueur le 1 ^{er} avril 1998. |
|---|--|

AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL

Le mandat de l'Agence canadienne du pari mutuel s'énonce comme suit :

protéger les parieurs contre les pratiques frauduleuses en assurant constamment l'intégrité du pari mutuel partout au Canada et en favorisant ainsi la viabilité de l'industrie des courses.

AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL—RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS

RÉALISATIONS

SURVEILLANCE DES HIPPODROMES

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">▶ Protéger les parieurs canadiens contre les pratiques frauduleuses potentielles dans les hippodromes en exerçant une surveillance du pari mutuel sur les courses de chevaux. | <ul style="list-style-type: none">✓ On a prélevé des échantillons de sang et d'urine chez les chevaux gagnants et d'autres chevaux choisis au hasard après chaque course donnant lieu à un pari mutuel afin d'identifier tout animal à qui une substance illicite a été administrée.✓ On a maintenu l'exactitude des calculs des paris à au moins 99,9 p. 100. |
|---|---|

3. PROGRAMMES ÉCONOMIQUES EN AGRICULTURE ET POLITIQUES

Le mandat des Programmes économiques en agriculture et politiques d'AAC s'énonce comme suit :

créer par ses politiques un climat qui rehausse la capacité concurrentielle du secteur agricole et agroalimentaire et dispenser des programmes de stabilisation du revenu.

Comme on le lit dans la partie III du Budget des dépenses principal 1996-1997, nous avons cherché à créer un meilleur équilibre entre la croissance et la sécurité, de façon à ce que l'État cesse d'être un pourvoyeur de subventions non viables et à ce que la sécurité des producteurs se fonde plutôt sur la croissance tirée du marché.

La partie III du Budget des dépenses principal 1996-1997 renfermait un certain nombre de résultats clés que nous nous sommes engagés à atteindre; voici la situation à cet égard :

PROGRAMMES ÉCONOMIQUES EN AGRICULTURE ET POLITIQUES — RÉALISATIONS CLÉS	
ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
RÉFORME DE LA PROTECTION DU REVENU	
GÉNÉRALITÉS	
<ul style="list-style-type: none">▶ Gérer le rôle de partenaire que remplit le fédéral dans le système national intégré de programmes de stabilisation du revenu agricole.	<ul style="list-style-type: none">✓ Signature d'ententes bilatérales avec toutes les provinces, sauf le Québec, afin de mettre en oeuvre une politique de protection du revenu cadrant avec les paramètres financiers exposés dans le budget 1995. Une entente bilatérale devrait être conclue avec le Québec plus tard en 1997.✓ Changement de cap dans l'affectation des fonds fédéraux : d'un cadre reposant essentiellement sur le risque à un autre reflétant la contribution économique de chaque province à l'intérieur du nouveau régime de protection du revenu.
PROGRAMME COMPTE DE STABILISTION DU REVENU NET (CSRN)	
<ul style="list-style-type: none">▶ Élaborer le programme de protection du revenu de l'ensemble de l'exploitation en faisant fonds sur le programme CSRN actuel.▶ Dresser un plan pour recouvrer la totalité des coûts d'ici avril 1997.	<ul style="list-style-type: none">✓ Le gouvernement fédéral souscrit pleinement au principe du maintien du CSRN comme programme national offert à tous les agriculteurs canadiens de tous les secteurs, sauf ceux soumis à la gestion de l'offre. L'exemple de l'Alberta en témoigne, où le fédéral a versé tous les fonds de contrepartie nécessaires lorsque la province a décidé de ne pas participer au CSRN.✓ Recouvrement complet des frais de fonctionnement du programme CSRN de base par la combinaison de deux mesures, soit le relèvement de la part des frais d'administration (droits d'administration) exigée des

PROGRAMMES ÉCONOMIQUES EN AGRICULTURE ET POLITIQUES — RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS**RÉALISATIONS**

participants et l'utilisation de l'enveloppe de la protection du revenu.

ASSURANCE-RÉCOLTE

- ▶ Terminer l'examen national des programmes d'assurance-récolte et de réassurance-récolte et mettre en oeuvre les changements qui s'imposent dès la campagne 1997-1998.
 - ▶ Réduire la probabilité et l'ampleur du financement par déficit par rapport au programme actuel.
- ✓ Parachèvement de l'examen national des programmes d'assurance-récolte et de réassurance-récolte. Dans la foulée de cet examen, quatre provinces ont adopté des régimes à deux niveaux (d'autres devraient suivre plus tard) favorisant une plus grande participation des agriculteurs.
 - ✓ Réduction de la période de recouvrement après une évaluation actuarielle. Grâce à une période de remboursement plus courte, le régime devrait s'autofinancer.
 - ✓ Réduction de la taille du déficit de réassurance de certaines provinces, qui ont accepté d'utiliser une partie de leur enveloppe de protection du revenu pour l'éponger.
 - ✓ Rapport sinistres-primés cumulatif de 0,97, le plus faible depuis les grandes sécheresses des années 1980, grâce au respect de pratiques actuarielles saines et à l'absence de pertes de récolte étendues.

PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES PROPRES AUX PROVINCES

- ▶ Négocier des programmes complémentaires de protection du revenu pour répondre à des besoins provinciaux particuliers. Ces programmes devraient évoluer au fil des ans pour être en mesure de continuer de fournir aux familles agricoles une protection contre les aléas, soutenir leurs efforts de développement de l'infrastructure et des marchés, et les inciter à assumer davantage de responsabilité à l'égard de leur propre bien-être économique.
- ✓ La majorité des provinces ont mis en place des programmes de développement à long terme de l'industrie (par exemple des programmes de recherche et de développement), utilisant à cette fin une partie de leur enveloppe de protection du revenu. Cette approche augure bien pour la prospérité future de l'industrie et elle profitera aux producteurs bien au-delà des trois années visées par l'accord.
 - ✓ Mise en oeuvre de toute une gamme d'autres programmes de protection du revenu. Certains d'entre eux visent à assurer la transition au régime de protection du revenu de l'ensemble de l'exploitation et seront dissouts à la fin du calendrier actuel de protection du revenu (mars 1999). D'autres, tels que les programmes de protection contre les sinistres mis en oeuvre dans certaines provinces, pourraient être maintenus dans le futur pour compléter le régime national.

GESTION DE L'OFFRE - STABILISATION DES PRIX DU LAIT

- ▶ Réduire la subvention laitière fédérale de 15 p. 100 par année en
- ✓ Report de six mois des réductions prévues de la subvention laitière à la suite d'une consultation des

PROGRAMMES ÉCONOMIQUES EN AGRICULTURE ET POLITIQUES — RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
1995-1996 et en 1996-1997, puis en éliminer le reste sur une période de cinq ans, à compter de la campagne laitière de 1997-1998.	partenaires de l'industrie laitière, dont la Commission canadienne du lait et le Conseil national de l'industrie laitière. La prochaine réduction se fera donc le 1 ^{er} février 1998 plutôt que le 1 ^{er} août 1997. Toutes les réductions subséquentes seront fixées au 1 ^{er} février de chaque année, ce qui prolongera de six mois, jusqu'au 1 ^{er} février 2002, la période nécessaire pour éliminer complètement la subvention.

RÉFORME DE LA POLITIQUE DES GRAINS ET DES TRANSPORTS**SUBVENTIONS AU TRANSPORT**

- ▶ Aider le secteur à effectuer la transition nécessaire à un nouveau contexte où les subventions au transport n'ont plus leur raison d'être.
- ✓ Affectation des ressources du Fonds d'adaptation pour le transport du grain de l'Ouest à des utilisations définies par l'industrie.
- ✓ De concert avec Transports Canada, élimination du Comité supérieur du transport du grain et de l'Office du transport du grain (OTG). Un organisme dirigé par l'industrie a remplacé ce dernier.

AIDE AU TRANSPORT DES CÉRÉALES FOURRAGÈRES

- ▶ Dissolution du Programme d'aide au transport des céréales fourragères (ATCF) et versement des fonds d'adaptation.
- ✓ Dissolution réussie du programme d'ATCF.
- ✓ On a effectué les paiements finaux du Fonds d'adaptation de l'ATCF à toutes les provinces et territoires, sauf l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec. Les paiements finaux restants devraient être effectués cet automne.

ADAPTATION

- ▶ Élaborer un plan d'activité pour le secteur à la lumière des résultats des tables rondes qui ont eu lieu dans toutes les parties du pays.
- ✓ La conférence sur l'Excellence a été la première du genre à réunir tous les éléments du secteur agricole et agroalimentaire canadien. On y a discuté d'un plan d'activité décrivant les mesures à prendre par le gouvernement et l'industrie, et on l'a par la suite finalisé à la lumière des points de vue exprimés à la conférence.

FONDS CANADIEN D'ADAPTATION ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL

- ▶ Élaborer des programmes dans le cadre du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCARD) afin de répondre aux besoins d'adaptation particuliers de l'industrie dans cinq domaines : ressources humaines, infrastructure, accès aux capitaux, recherche et développement, et meilleure information sur les marchés et utilisation de cette
- ✓ Création de neuf conseils d'adaptation régionaux sans but lucratif et de huit programmes nationaux à l'échelle du pays pour répondre aux besoins dans les cinq domaines retenus, tout en respectant les objectifs, principes et critères d'adaptation, ainsi que les protocoles de gestion et les exigences en matière de contrôles et de rapports. On a ainsi créé un mécanisme permettant à l'industrie agroalimentaire de tisser des alliances dans toute une gamme de dossiers dont dépend son succès.
- ✓ On a terminé la conception préliminaire du système de

PROGRAMMES ÉCONOMIQUES EN AGRICULTURE ET POLITIQUES — RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS**RÉALISATIONS**

dernière.

rappports financiers internes du Ministère, qui permet de déclarer les ressources en regard des résultats atteints.

- ✓ Conception et mise en oeuvre, pour tous les projets régionaux et nationaux, d'un cadre de gestion du rendement incluant des mesures/indicateurs de rendement et des exigences en matière de rapports; ce cadre s'articule sur les nouveaux secteurs d'activités du Ministère.

PROCESSUS D'EXAMEN DES FINANCES AGRICOLES

- ▶ Mettre en place un nouveau processus d'examen des finances agricoles qui tienne compte de la *Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole* et du service de consultation agricole.

- ✓ La Loi créant le service de médiation en matière d'endettement agricole a reçu la sanction royale en avril 1997. Sa mise en oeuvre au printemps 1998 devrait fournir un processus simplifié de médiation entre les agriculteurs insolubles et leurs créanciers, leur évitant ainsi d'avoir à recourir à des procédures juridiques coûteuses.
- ✓ Le Service de consultation agricole est conçu pour aider des agriculteurs qui sont vulnérables sur le plan financier avant que leur situation ne dégénère en crise financière. Il sera mis en oeuvre en même temps que le Service de médiation en matière d'endettement agricole.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL

- ▶ Honorer l'engagement pris par le gouvernement dans le cadre de l'Initiative canadienne de renouveau économique rural en s'attaquant aux problèmes des Canadiens vivant en région rurale d'une manière qui soit adaptée à leurs besoins et permette à tous les Canadiens de profiter de la prospérité économique.

- ✓ Sensibilisation accrue aux enjeux des Canadiens vivant en région rurale par le tenue de vastes consultations auprès des ministères et organismes fédéraux.
- ✓ Le Groupe de travail interministériel (GTI) chargé de ce dossier horizontal a dirigé les efforts de treize ministères et organismes en vue d'élaborer un cadre de développement économique rural, lequel a été approuvé par le Cabinet le 17 décembre 1996.
- ✓ Compilation d'un répertoire complet des programmes et des services gouvernementaux, à la lumière de l'information fournie par le GTI. Ce répertoire a servi de point de départ à un ambitieux projet de communications visant à informer les Canadiens vivant en région rurale des programmes et services publics qui leur sont accessibles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ▶ Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie de développement durable.

- ✓ Dépôt de la stratégie d'AAC au Parlement le 22 avril 1997. Elle était une des premières du genre à voir le jour.
- ✓ Tenue de vastes consultations tout au long de la

PROGRAMMES ÉCONOMIQUES EN AGRICULTURE ET POLITIQUES — RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
<p>▶ Concevoir un programme pour honorer l'engagement du gouvernement à étendre l'utilisation de l'éthanol et d'autres carburants renouvelables oxygénés et plus propres, afin de favoriser un développement durable grâce à l'utilisation des produits agricoles et autres produits de la biomasse canadiens.</p>	<p>rédaction de la stratégie.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ L'industrie souscrit de façon générale aux messages contenus dans le document.✓ Le Programme national sur l'éthanol de la biomasse (PNEB) aura des effets bénéfiques sur les économies rurales et, pleinement utilisé, il pourrait entraîner la création de pas moins de 6 000 emplois temporaires et de 2 700 emplois permanents grâce à la production d'éthanol et de co-produits (p. ex. des aliments pour animaux protéiques et le dioxyde de carbone pour l'industrie des boissons) à partir de produits agricoles.✓ Annonce d'investissements de près de 1 milliard de dollars dans des usines de production de carburants renouvelables au Canada depuis le lancement du PNEB.

SECTEUR COOPÉRATIF

- ▶ Moderniser la *Loi sur les associations coopératives du Canada*.
 - ✓ En juin 1996, le ministre de l'Industrie et celui de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ont annoncé conjointement qu'Industrie Canada s'apprêtait à proposer des modifications à la *Loi sur les associations coopératives du Canada* en 1997.
 - ✓ Le Secrétariat aux coopératives a travaillé à l'élaboration d'un document de consultation fondé sur les propositions du secteur coopératif et, à l'automne de 1996, il a participé à des consultations à l'échelle du pays. Ce processus a débouché sur la rédaction du projet de loi C-91, qui a été déposé au Parlement le 21 mars 1997.

Examen clé

Programme Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) - Le CSRN est un programme facultatif conçu pour aider les agriculteurs à stabiliser leur revenu à long terme. Le Ministère a retenu les services de la société de comptables agréés Deloitte et Touche pour procéder à une évaluation détaillée des contrôles financiers qu'il exerce sur le CSRN. Deloitte et Touche a conclu qu'un solide cadre de contrôle financier, comparable à ce qu'on trouve dans les organisations de gérance financière du secteur privé, était en place et fonctionnait de façon efficace.

4. SERVICES À L'INDUSTRIE ET AUX MARCHÉS

Le mandat d'AAC en matière de services à l'industrie et aux marchés s'énonce comme suit :

améliorer et assurer l'accès aux marchés et permettre au secteur agroalimentaire de saisir les débouchés commerciaux sur les marchés intérieurs et extérieurs, en plaçant l'accent sur les produits agroalimentaires à valeur ajoutée.

Par cette activité, le Ministère favorise le développement du commerce et des marchés en aidant l'industrie à atteindre, d'ici l'an 2000, l'objectif de 20 milliards de dollars d'exportations pour le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire et à accroître sa part du marché intérieur de 80 milliards de dollars. Voici les principales activités de la Direction générale des services à l'industrie et aux marchés :

- ▶ **Accès au marché :** Améliorer et assurer l'accès aux marchés internationaux et réduire les obstacles internes au commerce.
- ▶ **Développement des marchés :** Contribuer à l'augmentation des ventes de produits agricoles et agroalimentaires canadiens. (Le principal élément de cette activité est le *Service d'exportation agroalimentaire*, de catégorie internationale, ininterrompu d'AAC qui, de concert avec d'autres ministères, notamment le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) par l'entremise de ses agents commerciaux en poste à l'étranger, Industrie Canada (IC), l'Agence de diversification économique de l'Ouest, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le Bureau fédéral de développement régional (Québec), fournit aux exportateurs de produits agroalimentaires un appui amélioré en matière de développement commercial international.)
- ▶ **Investissement :** Contribuer à accroître la capacité du secteur de fournir des produits agricoles et agroalimentaires canadiens concurrentiels à l'échelle internationale.

La partie III du BDP de 1996-1997 renfermait un certain nombre de résultats clés que nous nous sommes engagés à atteindre. Voici la situation à cet égard.

SERVICES À L'INDUSTRIE ET AUX MARCHÉS—RÉALISATIONS CLÉS	
ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
ACCÈS AU MARCHÉ	
CANADA/ÉTATS-UNIS	
▶ Gérer la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et l'issue des travaux du groupe spécial de l'ALENA sur la tarification et d'autres enjeux liés à la politique commerciale bilatérale;	✓ Représentation des intérêts canadiens lors des réunions du Comité de l'ALENA sur l'industrie agricole et contribution au règlement d'un certain nombre de problèmes d'accès au marché, notamment en défendant avec succès la position du Canada devant le groupe spécial de l'ALENA sur les tarifs pour les produits laitiers et la volaille, qui a statué unanimement en faveur du Canada.
	✓ Maintien de l'accès du Canada aux marchés du blé et de l'orge des États-Unis malgré les pressions exercées par les États-Unis pour le limiter.

SERVICES À L'INDUSTRIE ET AUX MARCHÉS—RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nous avons franchi les étapes initiales du processus de règlement des différends de l'ALENA sur le sucre et entrepris des négociations en vue d'améliorer l'accès du Canada aux marchés américains du sucre et des produits contenant du sucre. ✓ Étroite collaboration avec les industries canadiennes pour faire progresser la position du Canada sur certains produits, notamment le bétail et le boeuf, les pommes de terre et leurs produits, le porc et les tomates. ✓ Consultations avec des groupes des É.-U. et du secteur privé.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Gérer la réaction aux recommandations de la Commission mixte des grains. 	
CANADA/UNION EUROPÉENNE	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en oeuvre les résultats d'un programme bilatéral exhaustif sur le commerce des produits agricoles, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 1996. ▶ Maintenir et améliorer l'accès à un certain nombre de produits, à la lumière des nouvelles normes proposées par l'UE. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le programme jette les bases d'un accès amélioré aux produits agroalimentaires canadiens (par exemple l'orge, le blé, le porc, la graine à canaris, l'avoine et le fromage) tout en limitant les exportations de boeuf subventionnées de l'UE au Canada. ✓ Accès maintenu et amélioré pour un certain nombre de produits dans le cadre des nouvelles normes proposées par l'UE (par exemple sur les aliments pour animaux familiers, les normes d'enregistrement du bétail). ✓ Résolution d'un large éventail de points techniques (par exemple, la définition du tarif sur le fromage « à pizza », l'accès des pommes de terre de semence, les exportations de viande de bison).
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Tenter d'établir un accord d'équivalence vétérinaire, un protocole de certification du boeuf exempt d'hormones. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amélioration du contexte commercial pour les animaux et les produits carnés à la suite d'un accord de principe sur un cadre d'équivalence vétérinaire. ✓ Règlement d'un groupe spécial de l'OMC selon lequel « l'interdiction d'hormones » viole l'accord sanitaire et phytosanitaire de l'OMC.
ASIE-PACIFIQUE	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Représenter les intérêts canadiens dans les dossiers de politique commerciale agricole. ▶ Gérer les problèmes d'accès bilatéral et poursuivre les activités de libéralisation des marchés asiatiques en développement. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintien de la réforme du commerce agricole comme point très important à l'ordre du jour international de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC). ✓ Règlement ou progression dans les dossiers commerciaux de certains pays de l'Asie-Pacifique dans des secteurs clés, notamment les canolas transgéniques, les produits de boeuf et de porc, les variétés de tomates fraîches, les exportations de foin, les boissons alcooliques, l'eau embouteillée et l'orge fourragère.

SERVICES À L'INDUSTRIE ET AUX MARCHÉS—RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS

RÉALISATIONS

AMÉRIQUE DU SUD

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Négocier un accord commercial bilatéral avec le Chili comme première étape de l'accèsion de ce pays à l'ALENA. ▶ Contribuer aux discussions sur la politique commerciale. ▶ Gérer les dossiers de commerce bilatéral. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Négociation et mise en oeuvre d'un accord commercial bilatéral avec le Chili qui prévoit l'accès immédiat en franchise d'un certain nombre de produits d'exportation clés. La majorité des autres tarifs chiliens seront éliminés d'ici cinq à dix ans. ✓ Contribution aux discussions sur la politique commerciale en vue de jeter les bases d'une zone de libre-échange pour l'hémisphère d'ici l'an 2005. ✓ Règlement de problèmes sanitaires et phytosanitaires de longue date avec le Mexique en vue de rétablir l'accès des pommes de terre de semence canadiennes à ce marché. |
|---|---|

ISRAËL

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en oeuvre l'accord de libre-échange avec Israël en 1996. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Négociation et mise en oeuvre de l'accord de libre-échange Canada/Israël qui a assuré l'accès immédiat, en franchise, à bon nombre des exportations canadiennes en Israël, et prévoit, d'ici deux ans, d'autres négociations visant une libéralisation accrue du commerce agricole. |
|---|---|

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Négocier des améliorations en matière d'accès à de nouveaux marchés pour le secteur agroalimentaire canadien dans le cadre de nouvelles accessions à l'OMC. ▶ Vérifier si nos partenaires commerciaux se conforment aux engagements pris en matière d'accès au marché, d'aide nationale et de subventions à l'exportation. ▶ Collaborer avec d'autres pays en prévision de la prochaine série de négociations agricoles au début de 1999. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuite des négociations en vue d'apporter des améliorations en matière d'accès au marché agroalimentaire canadien dans plusieurs pays qui veulent accéder à l'OMC, notamment la Chine, Taïwan, le Vietnam et l'Arabie saoudite. ✓ On a eu recours au mécanisme de règlement des différends pour prévenir et résoudre les différends avec les partenaires commerciaux sur les produits agricoles. ✓ On a commencé les consultations, en prévision des négociations de l'OMC et encouragé un dialogue ouvert entre les divers intervenants canadiens et étrangers. |
|---|---|

AUTRE :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Terminer les négociations sur un protocole d'entente visant l'utilisation des crédits à l'exportation pour les produits agricoles. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation aux séances de négociation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour y représenter les intérêts du Canada. |
|--|---|

SERVICES À L'INDUSTRIE ET AUX MARCHÉS—RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Étudier un projet commercial transatlantique entre le Canada, les États-Unis et l'UE. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Établissement du cadre de référence d'une étude commerciale conjointe et amorce d'un dialogue commercial entre le Canada et l'UE, notamment notre participation éventuelle à un dialogue commercial entre les États-Unis et l'UE.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Élaborer des indications nationales et étrangères pour les vins et spiritueux de manière à pouvoir les reconnaître dans la <i>Loi sur les marques de commerce</i>; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaboration d'un système acceptable à l'échelle internationale de protection des indications géographiques nationales et étrangères pour les vins et spiritueux avec le MAECI, Industrie Canada (IC) et l'Institut du vin canadien.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Examiner la portée et le champ d'application du chapitre sur l'agroalimentaire de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avec les provinces, nous avons élaboré un document de travail en prévision des consultations avec l'industrie sur la façon de réviser le chapitre sur les produits agroalimentaires de l'ACI.

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Aider l'industrie à atteindre son objectif d'augmenter les exportations agricoles et agroalimentaires pour qu'elles atteignent 20 milliards de dollars d'ici l'an 2000. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Atteinte de l'objectif d'exportation quatre ans avant la date fixée. Cela représente une augmentation de 50 p. 100 par rapport aux exportations de 1993, année au cours de laquelle l'industrie a fixé l'objectif. Les ministres du fédéral, des provinces et des territoires attendent que l'industrie établisse de nouveaux objectifs précis pour l'an 2000 et au-delà. |
|---|---|

INFORMATION, RENSEIGNEMENTS SUR LES MARCHÉS ET ANALYSES

SERVICES RÉGIONAUX

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Fournir, en temps opportun, de l'information, des renseignements et des analyses sur les marchés canadiens et extérieurs de façon à améliorer le service aux clients des régions sur une base nationale. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ On a répondu aux demandes de renseignements des clients, ce qui a conféré un leadership aux bureaux régionaux ou leur a permis de participer à des activités avec une variété de clients, dont bon nombre en collaboration avec d'autres partenaires fédéraux et provinciaux d'Équipe Canada commerciale. ✓ Mise en oeuvre, à l'échelon national, d'un <i>Système de liste de référence FAX-BACK</i>, qui donne aux clients un bref aperçu des documents fédéraux-provinciaux d'information sur les marchés offerts au public. |
|--|---|

INFORMATION SUR LE MARCHÉ NATIONAL

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Continuer de revoir les outils d'information sur le marché de façon à améliorer le service à la clientèle. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ On a reformaté et rendu disponibles sur le site Internet « SEIAC » certains outils d'information sur les marchés, notamment <i>InfoHort</i>, la <i>Base de données sur le marché du bétail</i> et la <i>Base de données sur les produits alimentaires</i>. |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Fournir à l'industrie une source électronique d'information commerciale et technique au moyen de <i>FoodNet</i> en utilisant | <ul style="list-style-type: none"> ✓ On a aidé l'Institut des aliments du Canada à élargir le site Internet <i>FoodNet</i> pour y inclure neuf autres organisations de l'industrie alimentaire sous la Canadian Food Trade Alliance (CFTA) qui tient lieu de |

SERVICES À L'INDUSTRIE ET AUX MARCHÉS—RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
<p>l'autoroute de l'information pour fournir aux exportateurs canadiens de produits agroalimentaires des renseignements commerciaux opportuns et exacts.</p>	<p>vitrine des produits canadiens dans le monde.</p> <p>✓ Élaboration du site Internet <i>Centre canadien d'information laitière</i>, en partenariat avec le Conseil national des produits laitiers, les Producteurs laitiers du Canada et la Commission canadienne du lait, pour fournir de l'information sur les produits laitiers sur les marchés nationaux et internationaux, les politiques, l'établissement des prix des produits à l'échelle internationale, la génétique et les liens avec d'autres sites sur les produits laitiers.</p>
<p>RÉSEAU INFO-AGRO EXPORT (RIAE)</p>	
<p>▶ Assurer un accès en direct à de l'information sur le marché de l'exportation pour permettre aux exportateurs canadiens de prendre des décisions commerciales éclairées.</p>	<p>✓ Le site Internet RIAE fournit aux exportateurs canadiens l'accès à de l'information sur les débouchés commerciaux, les clients éventuels, les marchés, les règles commerciales, la capacité d'approvisionnement du Canada, les foires et missions commerciales, et donne le nom de contacts fédéraux.</p>
<p>INFORMATION SUR LES MARCHÉS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX</p>	
<p>▶ Dispenser une information précise et complète sur les marchés nationaux et internationaux pour pouvoir gérer notamment les programmes de sécurité du revenu, les échanges interprovinciaux et régler les problèmes liés aux marchés.</p>	<p>✓ Rapports statistiques sur le commerce agroalimentaire au Canada et sur la concurrence fournis aux clients de l'industrie sous forme de rapports réguliers sur les produits et les pays. Les exportateurs et les autres clients peuvent ainsi suivre la performance de l'industrie agroalimentaire au Canada sur les marchés d'exportation, par produit et province d'origine.</p>
<p>RAPPORTS D'ÉVALUATION DES MARCHÉS D'EXPORTATION</p>	
<p>▶ Rédiger des <i>Rapports d'évaluation des marchés</i> (REM) pour l'UE et d'autres marchés prioritaires et nouveaux de l'Asie-Pacifique et de l'Amérique latine et les distribuer aux clients du gouvernement et de l'industrie.</p>	<p>✓ Élaboration des REM, qui résument la situation économique et politique de pays prioritaires et les débouchés commerciaux à l'intention des exportateurs de produits agroalimentaires, pour quinze marchés prioritaires et nouveaux. Plus de 3 000 exemplaires ont été distribués aux clients de l'industrie.</p>
<p>STRATÉGIES DES MARCHÉS</p>	
<p>▶ Élaborer des stratégies à l'égard des marchés afin de repérer les problèmes et les possibilités de façon à augmenter les exportations.</p>	<p>✓ Série de produits d'information stratégiques à utiliser dans un cadre prioritaire (par exemple <i>l'Analyse de l'industrie de la transformation des aliments</i>, <i>l'Analyse de l'industrie alimentaire régionale</i>, le <i>Potentiel d'exportation agroalimentaire pour l'an 2000</i> et le <i>Rapport de développement des marchés nationaux</i>) et diverses études effectuées en collaboration avec l'industrie pour assurer la compétitivité des transformateurs de produits agroalimentaires canadiens.</p>

SERVICES À L'INDUSTRIE ET AUX MARCHÉS—RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS**RÉALISATIONS**

PROGRAMMES ET POLITIQUES SENSIBLES AU SECTEUR

- ▶ Faire connaître aux nouveaux exportateurs dans les régions de l'Asie-Pacifique et de l'Amérique latine ces nouveaux marchés agroalimentaires.
 - ✓ Dans le cadre de l'*Année canadienne de l'Asie-Pacifique*, plus de 80 manifestations promotionnelles ont été organisées au Canada et en Asie dans le secteur agroalimentaire (par exemple, les tables rondes organisées à l'échelle du Canada et qui ont remporté un franc succès, où des spécialistes de l'agroalimentaire de nos missions en Asie-Pacifique, accompagnés d'acheteurs potentiels, ont rencontré des représentants de plus de 600 firmes).
 - ✓ Contribution au volet agroalimentaire des missions d'*Équipe Canada commerciale* du Premier ministre, notamment celle de janvier 1997 en Corée, en Thaïlande et aux Philippines.
 - ✓ Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a piloté les missions de l'*Équipe Canada agroalimentaire* au Japon, en Corée et à Singapour (en avril 1996) et au Japon et en Indonésie (en mars 1997). La grande collaboration entre les partenaires fédéraux et les gouvernements provinciaux a rehaussé l'efficacité des missions. Les ventes additionnelles prévues de deux entreprises seulement s'élèvent à 3,75 millions de dollars.
 - ✓ Facilitation de la participation d'entreprises canadiennes aux principales foires commerciales comme Foodex (commandité par le MAEIC et AAC) au Japon (mars 1996) qui leur ont fourni plus de 500 pistes de vente et des ventes prévues de 4,5 millions de dollars.
 - ✓ Organisation de quelque 150 activités canadiennes distinctes de développement du commerce agroalimentaire dans le monde, notamment des foires et promotions commerciales et des missions commerciales de l'étranger et à l'étranger.
 - ✓ De grands plans sont en cours de préparation pour présenter les marchés agroalimentaires d'Amérique latine aux exportateurs canadiens en 1997-1998.

MARCHÉS PRIORITAIRES

- ▶ Déterminer dans quels marchés prioritaires l'on pourrait rehausser les activités de développement du commerce et des marchés. Des plans d'action cibleront des marchés précis où il existe des
 - ✓ Élaboration, en consultation avec le secteur agroalimentaire, de plans d'action triennaux pour huit marchés prioritaires (les États-Unis, le Japon, l'Union européenne, la Chine, la Corée, Taïwan, le Mexique et le Brésil). Ces marchés représentent près de 85 p. 100 de la valeur des exportations agroalimentaires

SERVICES À L'INDUSTRIE ET AUX MARCHÉS—RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
débouchés extraordinaires pour le développement du commerce et des marchés.	canadiennes des quatre dernières années. ✓ Établissement d'objectifs d'exportation globaux précis pour chacun des marchés prioritaires.
STRATÉGIES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES	
▶ Élaborer et mettre en oeuvre des stratégies qui rehausseront la capacité des secteurs de l'industrie agroalimentaire de saisir les débouchés des marchés.	✓ En 1996-1997, nous avons aidé 20 secteurs de l'industrie agroalimentaire à élaborer et à mettre en oeuvre le plan d'exportation à long terme, qui a grandement contribué à l'atteinte de l'objectif d'exportation de 20 milliards de dollars quatre ans avant la date prévue.
COMMERCE AGROALIMENTAIRE 2000 (CA 2000)	
▶ Augmenter les ventes par une série de projets de développement des marchés intérieurs et extérieurs au moyen de <i>Commerce agroalimentaire 2000</i> , un programme de contribution à frais partagés conçu pour aider l'industrie agroalimentaire.	✓ Les fonds de <i>Commerce agroalimentaire 2000</i> ont été octroyés à des projets d'appui aux activités de développement des marchés (par exemple des stratégies de développement des marchés dans le cadre des SDMA (553 000 \$ — soit une augmentation de 37 p. 100 par rapport à 1995-1996), et des projets individuels (54 pour un total de 2,9 millions de dollars — ce qui représente une augmentation de 85 p. 100 par rapport à 1995-1996)).
CONSEIL CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES	
▶ Création du <i>Conseil canadien de commercialisation des produits agroalimentaires</i> .	✓ Création du <i>Conseil canadien de commercialisation des produits agroalimentaires</i> qui servira d'outil au secteur privé pour conseiller les ministres d'AAC et du MAEIC sur les enjeux, les activités et les services de développement des marchés à l'échelle nationale et internationale.
SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION (SMA)	
▶ Effectuer les préparatifs du Canada en vue du Sommet mondial de l'alimentation de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, à Rome en novembre 1996.	✓ Direction de l'équipe de négociation canadienne lors de trois négociations multilatérales pour convenir d'un plan global d'action en prévision du Sommet et délégation de 40 membres du fédéral, des provinces et de la société civile au SMA.
▶ Présenter le point de vue du Canada avec la participation des représentants du gouvernement, du secteur privé et des organismes non gouvernementaux.	✓ Au nom du Canada, et en consultation avec les partenaires et intervenants du fédéral et des provinces, nous avons élaboré deux documents, à savoir <i>La contribution canadienne à la sécurité alimentaire mondiale</i> et <i>La situation de la sécurité alimentaire et ses enjeux—Perspective nord-américaine</i> , présentés au SMA
▶ Tenir des consultations nationales sur l'énoncé stratégique principal et le plan d'action.	✓ Tenue de consultations officielles par l'entremise du Forum canadien et du Forum États-Unis-Canada et au moyen de plusieurs réunions avec les principaux

SERVICES À L'INDUSTRIE ET AUX MARCHÉS—RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
	<p>intervenants, notamment plus de 300 organismes non gouvernementaux.</p> <p>✓ Comme suivi au SMA, nous avons entrepris l'élaboration du <i>Plan d'action du Canada sur la sécurité alimentaire</i> en organisant une réunion de plusieurs intervenants, en créant un groupe directeur consultatif mixte (fédéral/provinces/intervenants) et en lançant une consultation nationale.</p>
COMMERCIALISATION DES CÉRÉALES ET OLÉAGINEUX	
<p>▶ Appuyer les efforts de commercialisation internationale de l'industrie canadienne des céréales et oléagineux.</p>	<p>✓ Coordination du suivi au processus du <i>Groupe de commercialisation du grain de l'Ouest</i> qui a abouti à l'énoncé stratégique du gouvernement sur la commercialisation des grains, à l'automne 1996, et au dépôt au Parlement, en décembre, d'une loi modifiant la <i>Loi sur la Commission canadienne du blé</i>. Le processus comportait en outre un scrutin postal auprès des producteurs d'orge leur demandant s'ils préféraient un marché ouvert ou la vente à un guichet unique.</p>
PRIVATISATION DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION ET D'ÉVALUATION GÉNÉTIQUES	
<p>▶ Prévoir des contributions financières et un service de suivi des normes génétiques pour finaliser les accords de privatisation des programmes d'amélioration et d'évaluation génétiques pour les secteurs canadiens des produits laitiers, du boeuf, du porc et du mouton.</p>	<p>✓ Octroi de contributions financières tel que stipulé dans l'accord triennal. En 1996-1997, un seul groupe a demandé les services de l'agent responsable du contrôle des normes.</p> <p>✓ Même si les conditions des accords ont été respectées, Canadian Beef Improvement Inc. (CBI) a mis un terme à ses activités parce que le marché ne semblait pas intéressé par son produit.</p>
LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES ET À LA COMMERCIALISATION SELON LA FORMULE COOPÉRATIVE (LPAACFC)	
<p>▶ Appliquer les modifications de manière à améliorer l'efficacité du programme et les services de recouvrement des coûts.</p>	<p>✓ En 1996-1997, les institutions financières ont accordé des prêts pour une valeur de 489 millions de dollars, ce qui représente une augmentation d'environ 23 p. 100 par rapport à l'année précédente. Le règlement sur le recouvrement des coûts devrait être terminé pour l'exercice 1997-1998.</p>
LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES (LPAAR), LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES (LPAGP), LOI SUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES SELON LA FORMULE COOPÉRATIVE (LCPAFC), LOI SUR L'OFFICE DES PRODUITS AGRICOLES (LOPA) ET PROGRAMME D'ACCROISSEMENT DES LIQUIDITÉS (PAL)	
<p>▶ Fusionner la LPAAR, la LPAGP, la LCPAFC, la LOPA et le PAL afin d'améliorer l'efficacité administrative et le fonctionnement global du programme et de répondre aux besoins actuels et</p>	<p>✓ La <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)</i>, qui a reçu la sanction royale en avril 1997, rétablit les avances sans intérêt et permet une meilleure gestion des avances et des programmes de prix garantis afin de réduire l'endettement et d'encourager une commercialisation plus ordonnée des</p>

SERVICES À L'INDUSTRIE ET AUX MARCHÉS—RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
futurs de l'industrie.	récoltes. Le nouveau règlement devrait être terminé pour l'exercice 1997-1998. (<i>Voir l'Annexe A pour plus de précisions</i>).

INVESTISSEMENT

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Contribuer au dynamisme du gouvernement fédéral en attirant et en retenant des <i>investissements directs internationaux</i> dans le secteur agroalimentaire. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaboration d'un document de promotion et d'un profil de l'industrie - <i>Secteur de la transformation des aliments et boissons</i> (mai 1996) et d'un <i>Cadre de promotion de l'investissement international pour Agriculture et Agroalimentaire Canada</i> (février 1997). ✓ Initiatives précises pour attirer l'investissement international, notamment l'accueil de la <i>Mission japonaise de partenariats commerciaux Keidanren</i> (regroupant les 1 000 principales entreprises et associations commerciales du Japon) commandité conjointement par l'industrie, les provinces et le fédéral, qui a donné lieu à un rapport très favorable à l'investissement dans l'industrie canadienne de la transformation des aliments, et un <i>projet d'investissement danois en production porcine</i>, qui a rehaussé le profil et l'importance des possibilités d'investissement dans le secteur porcin canadien. |
|---|---|

CONSEIL NATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES

Le mandat du Conseil national des produits agricoles s'énonce comme suit :

veiller à ce que la gestion nationale des approvisionnements se fasse en tenant compte des intérêts de tous les intervenants et de façon à faciliter et à appuyer les offices de promotion et de recherche.

La partie III du BDP de 1996-1997 renfermait un certain nombre de résultats clés que nous nous sommes engagés à atteindre. Voici la situation à cet égard.

CONSEIL NATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES —RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conseiller le ministre sur toutes les questions relatives à la création et au fonctionnement des offices en application de la <i>Loi sur les offices des produits agricoles (LOPA)</i> pour maintenir et favoriser une industrie agricole efficiente et concurrentielle; passer en revue les 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ On a tenté, avec les offices de commercialisation de la volaille et des oeufs, de mettre en oeuvre les recommandations du Groupe de travail fédéral-provincial sur la commercialisation ordonnée de 1994, présidé par l'honorable L. Vanclief. Les voici : ✓ Restructuration des conseils d'administration de ces offices;

CONSEIL NATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES — RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
<p>activités des offices pour faire en sorte qu'elles soient menées conformément aux objectifs fixés dans la LOPA;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Établissement d'un cadre pour la révision et la mise à jour des accords fédéraux-provinciaux pertinents; ✓ Négociation, avec les Territoires du Nord-Ouest et l'Office canadien de commercialisation des oeufs, d'un contingent au niveau d'entrée des oeufs pour les Territoires du Nord-Ouest; ✓ Révision, avec l'Office de commercialisation du poulet, du système national d'allocation et de prix pour le poulet au Canada. ✓ Audition d'une plainte des producteurs d'oeufs d'incubation de poulet de chair contre l'Office de commercialisation des oeufs—des recommandations ont été faites en vue de régler le problème.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Avec les offices, tenter de favoriser une commercialisation plus efficace des produits agricoles dans le cadre des échanges interprovinciaux et sur les marchés d'exportation; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En collaboration avec l'Office canadien de commercialisation du poulet, élaboration d'une politique nationale d'exportation et prestation de conseils aux offices de commercialisation de produits qui élaborent des stratégies d'exportation provinciales. ✓ Le Conseil a été l'un des cinq commanditaires de la première conférence sur les perspectives de l'industrie de la viande de volaille qui a eu lieu en mai 1996. Les participants ont convenu que cette conférence devrait se tenir tous les ans et une autre conférence a été organisée avec succès en mai 1997.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Collaborer aux activités de recherche et de promotion des produits agricoles des offices de promotion et de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En collaboration avec des groupes de producteurs, des gouvernements provinciaux et AAC, efforts de rationalisation des modalités entourant la création des offices de commercialisation; ✓ Promotion d'une compréhension commune des procédés à suivre pour établir un office de commercialisation.

Examens clés

Programme de spécialistes de l'agroalimentaire à l'étranger - L'examen de ce programme conjoint d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et d'Affaires étrangères et Commerce international Canada, qui place des spécialistes de l'agroalimentaire à l'étranger sur les marchés offrant les meilleurs débouchés commerciaux dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, permet de conclure qu'il bénéficie d'un appui étendu. L'examen recommande de renforcer la coordination entre les activités des spécialistes et celles menées au Canada. Compte tenu de ces recommandations, on a poursuivi l'aide au programme des spécialistes à l'étranger et établi des plans stratégiques pour chacun des marchés étrangers clés.

Programme Préparons-nous à la mondialisation - L'examen de ce programme, qui vise à accroître la compétitivité des exportations du secteur canadien des aliments et boissons et à augmenter ses niveaux de production globaux, a été effectué pour évaluer dans quelle mesure le programme respectait ses objectifs et vérifier la pertinence de son cadre de contrôle financier. L'examen révèle que le programme a permis

d'accroître les chances de succès des projets d'exportation; qu'il a encouragé des projets d'exportation qui n'auraient pas été lancés sans la participation du Ministère et qu'il a favorisé des alliances stratégiques profitables. L'examen conclut entre autres que tous les accords de projet sont conformes aux conditions du programme. À la suite des recommandations de l'examen, des mesures ont été mises en oeuvre pour renforcer les activités de contrôle du programme.

Programme de promotion du marché du vin canadien (PPMVC) - L'examen de ce programme, qui vise à aider l'industrie vinicole canadienne dans ses efforts d'adaptation à un contexte commercial plus ouvert et à rehausser le niveau de sensibilisation à des vins de qualité au Canada, a permis de constater que ce programme et d'autres mis en oeuvre par les provinces, ont aidé l'industrie à se réorienter de manière à préserver sa part du marché national pendant sa période d'adaptation à un contexte commercial plus ouvert.

5. RÉTABLISSEMENT, VIABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DES PRAIRIES RURALES

Le mandat de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) est défini dans la *Loi sur le ministère de l'Agriculture* et dans la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies* de 1935. L'énoncé de mission de l'ARAP définit bien la portée de son rôle :

collaborer avec les gens des Prairies à bâtir un secteur agricole viable et à favoriser une économie rurale vigoureuse, un environnement sain et une qualité de vie élevée.

Comme il est précisé dans le Budget des dépenses principal de 1996-1997, nous favorisons le développement durable des ressources en terres et en eau et la diversification en des activités qui concourent à la sécurité économique des habitants de l'Ouest du Canada, tout en préservant et en améliorant la qualité de l'environnement.

Le Budget des dépenses principal de 1996-1997 renfermait un certain nombre de résultats clés que nous nous étions engagés à atteindre; voici la situation à cet égard :

RÉTABLISSEMENT, VIABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DES PRAIRIES RURALES — RÉALISATIONS CLÉS	
ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DE BRISE-VENT	
<ul style="list-style-type: none">▶ Distribuer de jeunes plants d'arbres et d'arbustes et dispenser une aide technique pour l'aménagement de peuplements d'arbres à des fins de conservation dans les exploitations agricoles des Prairies. En 1996-1997, l'objectif était de distribuer 6 millions de jeunes plants pour l'aménagement de 900 kilomètres de brise-vent de champs.	<ul style="list-style-type: none">✓ L'intérêt manifesté par les producteurs pour l'aménagement de brise-vent polyvalents offrant des possibilités de diversification, de développement rural et de protection des ressources a permis de porter à 1 467 kilomètres l'ampleur des plantations de brise-vent de champs.
PROGRAMME DES PÂTURAGES COLLECTIFS	
<ul style="list-style-type: none">▶ Cesser de cultiver les terres ne se prêtant pas aux productions végétales annuelles, aménager des habitats pour la faune et des herbages pour les bovins et prêter des taureaux qui favoriseront une production bovine de première qualité à long terme. Objectifs visés : desservir 3 750 clients et faire paître environ 225 000 têtes de bétail dans les pâturages collectifs.	<ul style="list-style-type: none">✓ L'ARAP a desservi 3 737 clients, accueilli 226 353 bovins et encaissé des recettes d'environ 12,7 millions de dollars grâce aux 87 pâturages collectifs qu'elle a exploités en Saskatchewan, au Manitoba et en Alberta;✓ Elle a enregistré un taux de pertes de moins de 1 p. 100 pour les sujets adultes et de 2 p. 100 pour les veaux, réprimé la propagation de la trichomonase et favorisé l'utilisation à des fins multiples des surfaces herbagères dans l'intérêt économique et social des clients.

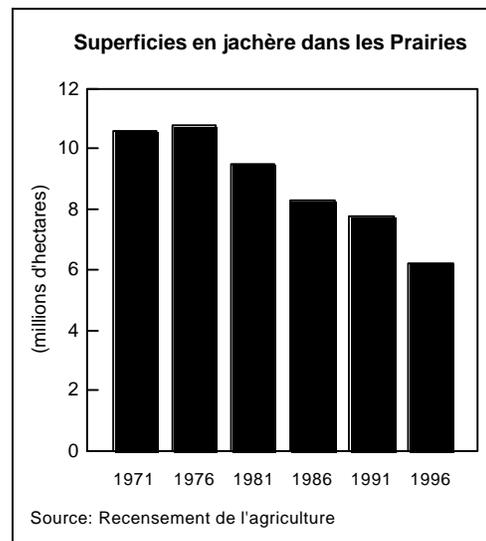
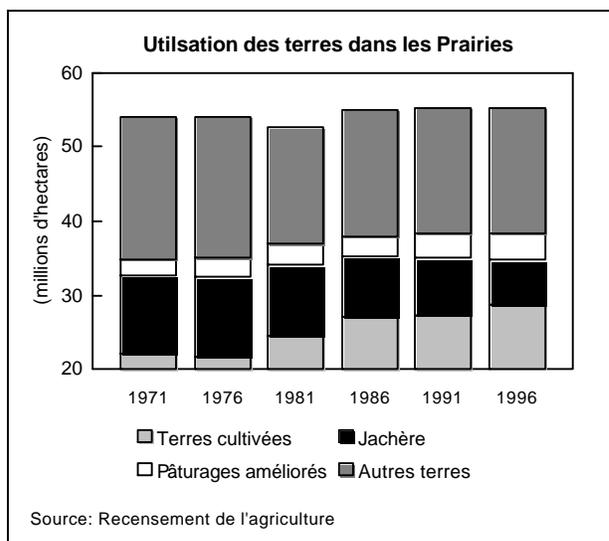
**RÉTABLISSEMENT, VIABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DES PRAIRIES RURALES —
RÉALISATIONS CLÉS**

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
-------------	--------------

PLAN VERT DU CANADA

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Organiser des visites et des ateliers dans le cadre du Plan vert et assujettir plus de 60 000 hectares à des méthodes de conservation qui cadrent avec les objectifs du Plan vert. L'ARAP participe au volet « agriculture durable » du Plan vert du Canada par le truchement d'ententes fédérales-provinciales à frais partagés conclues avec l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'ARAP a financé la démonstration de projets agricoles respectueux de l'environnement par le truchement du Programme de démonstration à la ferme qui a été appliqué dans les trois provinces des Prairies. ✓ L'ARAP a mené un sondage téléphonique auprès de 1 500 producteurs des Prairies; il en est ressorti que l'augmentation de 12 p. 100 du taux d'adoption de pratiques agricoles durables pouvait être attribuée aux ententes du Plan vert exécutées au cours des cinq dernières années. |
|--|--|

Les diagrammes ci-dessous illustrent l'utilisation totale des terres et, fait notable, le nombre d'hectares en jachère est passé de 10,6 millions à 6,2 millions de 1971 à 1996 grâce à l'adoption, par les agriculteurs, de meilleures pratiques de conservation dans le cadre du Plan vert et des programmes qui l'ont précédé.



ADAPTATION ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

CENTRES DE DÉVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION ET DE DIVERSIFICATION DES CULTURES

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Effectuer de la recherche appliquée et des démonstrations sur l'irrigation qui se fondent sur les besoins du marché et qui sont adaptées aux besoins des agriculteurs et du secteur, notamment : | <p>L'ARAP a favorisé le transfert de la technologie en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ dispensant au public de l'information sur la gestion appropriée des ressources en eau d'irrigation; à cette fin, elle a organisé des visites publiques pour environ 3 600 personnes, ainsi que des colloques, des conférences et des expositions et a publié des rapports |
|--|--|

**RÉTABLISSEMENT, VIABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DES PRAIRIES RURALES —
RÉALISATIONS CLÉS**

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ▶ assurer une gestion durable de l'eau d'irrigation; ▶ favoriser la diversification en des cultures de plus grande valeur; ▶ intensifier la production des cultures courantes. 	<p>annuels, des bulletins d'information et des brochures à l'intention d'environ 2 900 parties intéressées;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ favorisant l'implantation de pratiques d'irrigation respectueuses de l'environnement en vue de la diversification et de l'intensification des cultures, en faisant la démonstration de ces pratiques, en mettant l'accent sur les cultures horticoles telles que les pommes de terre, sur les cultures spéciales comme les légumineuses et les oléagineux et sur les secteurs prometteurs tels que les cultures médicinales et les huiles essentielles;
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer une direction ferme pour l'élaboration d'options de diversification durable des cultures de concert avec les partenaires provinciaux et sectoriels. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ouvrant la marche pour élaborer un cadre d'échange de matériel informatique et de collaboration entre le CDCM, le CDIS, le Centre horticole d'Alberta et la Direction générale de l'irrigation de l'Alberta; ✓ dispensant du soutien technique et des conseils pour le développement de l'infrastructure hydraulique au Manitoba.

PROJET D'IRRIGATION AU PROFIT DE LA BANDE DES INDIENS DU SANG

<ul style="list-style-type: none"> ▶ Offrir des services techniques et de gestion de projets à la Bande des Indiens du Sang en Alberta. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Construction d'un canal de deux kilomètres, de canalisations à écoulement libre de 10 kilomètres et de postes de pompage connexes ainsi que de conduites sous pression en vue d'irriguer 1 000 hectares de terres dans le cadre du Projet d'irrigation des Indiens du Sang.
--	---

PROJETS D'IRRIGATION DU SUD-OUEST DE LA SASKATCHEWAN

<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer l'irrigation de plus de 10 000 hectares de terres arables d'où sont tirés des fourrages pour l'hivernage et qui servent à la paissance estivale de pair avec les pâturages collectifs, tout en répondant aux besoins d'approvisionnement en eau de plusieurs municipalités, aux engagements internationaux touchant le partage des eaux, aux besoins locaux en eau des élevages riverains de bestiaux, aux besoins de loisirs et aux habitats fauniques ainsi qu'à la protection contre les inondations de plusieurs projets d'aménagement situés en aval. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'ARAP a facilité la croissance durable du secteur agricole et la protection de ses ressources et de l'environnement en assurant l'irrigation de 16 182 hectares de terres arables appartenant à 538 producteurs dans le cadre des projets d'irrigation du Sud-Ouest de la Saskatchewan; ✓ Elle a facilité la croissance durable des collectivités rurales en offrant des sources d'approvisionnement en eau brute à plusieurs municipalités, dont Swift Current, Eastend, Gravelbourg et Lefleche, et à des utilisateurs d'eau à des fins autres que l'irrigation; ✓ Elle a bien géré les apports d'eau de façon à respecter les modalités du Traité des eaux limitrophes internationales; ✓ Elle a poursuivi ses efforts de réduction de ses frais généraux et elle a majoré les tarifs d'utilisation de l'eau en vue de faire correspondre davantage ses recettes avec les frais d'exploitation de ces projets.
--	---

**RÉTABLISSEMENT, VIABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DES PRAIRIES RURALES —
RÉALISATIONS CLÉS**

ENGAGEMENTS

RÉALISATIONS

PROGRAMMES FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

ENTENTE D'ASSOCIATION SUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL (EADR)

- ▶ Faciliter la viabilité continue de la Saskatchewan rurale en dispensant une aide financière et technique à l'exécution d'études de faisabilité, à l'élaboration de plans d'entreprise et à l'exécution d'études de commercialisation, et en fournissant une aide spéciale dans le cadre d'une vaste gamme de projets de diversification et de transformation (valeur ajoutée). Entre autres objectifs, approuver entre 180 et 200 projets dans le cadre de l'EADR.

En date du 31 mars 1997, l'ARAP avait approuvé 648 projets sous le régime de l'EADR. Une analyse de mesure des répercussions, qui a surtout porté sur les projets terminés au 31 juillet 1996, a révélé que pendant la période 1993-1996, l'EADR :

- ✓ avait permis de créer 550 emplois dans la Saskatchewan rurale;
- ✓ avait haussé les investissements d'affaires de plus de 7,8 millions de dollars;
- ✓ avait stimulé les ventes en les portant à 53 millions de dollars.

ENTENTE D'ASSOCIATION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE FONDÉ SUR LES RESSOURCES HYDRIQUES (EADERH)

- ▶ Assurer un développement économique axé sur les ressources en eau et susciter des possibilités à cet égard au profit du secteur commercial de la transformation et de la valeur ajoutée des produits agricoles.

En date du 31 juillet 1997, 307 projets avaient été approuvés dans le cadre de l'EADERH. L'analyse de mesure des répercussions menée sur le programme n° 3 en date du 31 juillet 1996 a révélé que ce volet de l'EADERH :

- ✓ avait permis de créer 485 emplois dans le secteur commercial de la transformation;
- ✓ avait permis à 63 gens d'affaires qui s'étaient inscrits au programme d'accroître leurs ventes d'un montant estimatif de 23 millions de dollars avec une mise de fonds globale de 28,5 millions de dollars.

ENTENTE D'ASSOCIATION SUR LES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES MUNICIPALES (AEIHM)

- ▶ Permettre au Canada, au Manitoba et à des centres désignés d'assurer un développement économique qui améliorera les installations d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées, haussera la qualité de vie et fera en sorte que le développement économique soit respectueux de l'environnement.

- ✓ L'ARAP a dispensé une aide technique et de gestion à un total de 20 projets dont les dépenses de programme ont totalisé 15 millions de dollars (dont la part du fédéral était de 5 millions).

ENTENTE D'INNOVATION AGROALIMENTAIRE CANADA SASKATCHEWAN

- ▶ Concourir au développement de composantes prometteuses des secteurs primaire et secondaire

- ✓ Avec l'aide du secteur, l'ARAP a préparé et publié huit stratégies visant à stimuler la croissance dans les secteurs nouveaux et prometteurs de l'industrie

**RÉTABLISSEMENT, VIABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DES PRAIRIES RURALES —
RÉALISATIONS CLÉS**

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
(valeur ajoutée) de l'agriculture, favoriser le passage à une économie davantage axée sur les besoins du marché en Saskatchewan, appuyer la recherche et le développement et encourager les agriculteurs et les résidents vivant en région rurale de la Saskatchewan à susciter des possibilités économiques et à créer des emplois.	agroalimentaire de la province. ✓ Elle a approuvé 73 projets pluriannuels d'une valeur de 40,2 millions de dollars jusqu'à la fin du programme. AAC a versé 8,7 millions de dollars au Fonds d'innovation agroalimentaire en tant que participation aux projets initiaux.
PROGRAMME DES PAIEMENTS DE TRANSITION POUR LE GRAIN DE L'OUEST (PPTGO)	
▶ Verser des paiements de 1,6 milliard de dollars aux propriétaires de terres du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et du district de la Rivière de la Paix (Colombie-Britannique) en vue de les indemniser pour la réduction de la valeur foncière découlant de la réforme des transports.	✓ L'ARAP a mené à terme la prestation du programme en versant le second paiement de 0,7 milliard de dollars. De récents examens menés par la Direction générale de l'examen des programmes et le Bureau du vérificateur général ont conclu que le programme était une réussite administrative.
PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN COMMUN DES FRAIS DE TRANSPORT (PAMCFT)	
▶ Le paiement versé dans le cadre du PAMCFT visait à fournir une aide financière aux producteurs du Manitoba et de l'Est de la Saskatchewan en vue de faciliter leur adaptation à la majoration des frais de transport qui a découlé de la refonte du transport des grains.	✓ Environ 60 000 formulaires de demande avaient été distribués au Manitoba et dans l'Est de la Saskatchewan à la fin de décembre 1996. Le versement des paiements a débuté le 24 mars 1997 et s'est terminé le 22 avril. Un processus d'appel a ensuite été établi en vue de traiter les plaintes des demandeurs.
PROGRAMME CANADIEN D'AGRO-INFRASTRUCTURE (PCAI)	
▶ Appliquer l' Entente sur le Programme canadien d'agro-infrastructure (PCAI) en Saskatchewan à partir du 2 juillet 1996, entente destinée à améliorer l'infrastructure de transport dans cette province.	✓ Six millions de dollars ont été investis dans 35 projets de construction de routes municipales, trois projets d'amélioration d'autoroutes provinciales et un projet de planification d'une ligne ferroviaire sur courtes distances; ✓ Dix millions de dollars de subventions ont été versés sous forme de mensualités à l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan (SARM) en vue du financement, dans chaque municipalité rurale, d'activités d'amélioration générale des routes rurales partout dans la province; les paiements ont été calculés d'après une formule établie.

**RÉTABLISSEMENT, VIABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DES PRAIRIES RURALES —
RÉALISATIONS CLÉS**

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Appliquer l'Entente sur le Programme canadien d'agro-infrastructure (PCAI) en Alberta à partir du 25 juin 1996 en vue d'améliorer l'infrastructure agricole dans cette province, notamment les routes rurales et les systèmes d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées en vue de faciliter la commercialisation de nouvelles technologies. ▶ Appliquer l'Entente sur le Programme canadien d'agro-infrastructure (PCAI) au Manitoba à partir du 28 février 1997 en vue d'assurer le financement qui permettra de répondre à un certain nombre de plaintes d'infrastructure concernant notamment les transports, l'alimentation en eau et l'énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Vingt-six projets d'amélioration de routes présentés par des municipalités, des comtés et des villes ont été approuvés; la participation financière du fédéral a été de 11 millions de dollars; sur ce nombre, quatre ententes d'une valeur totale de 1,6 million de dollars ont été signées et approuvées. ✓ Le programme a permis la mise sur pied de 23 projets au Manitoba pour une valeur totale de 30 millions de dollars de fonds fédéraux; ces projets seront exécutés en trois ans à compter de 1997-1998. Une contribution de 4,2 millions de dollars en vue de l'amélioration du traitement des eaux usées à Portage la Prairie a été versée en 1996-1997 dans le cadre d'une annonce distincte.

6. GESTION ET SERVICES INTÉGRÉS

Le mandat d'AAC en matière de gestion et de services intégrés est le suivant :

dispenser conseils et aide au ministre, au sous-ministre et aux directions générales du Ministère en vue de faciliter la prestation des programmes et des services à la clientèle du Ministère.

Les responsables de cette activité ont secondé le cabinet du Ministre et le bureau du Sous-ministre, ont participé à la planification des ressources financières, des ressources humaines et de la technologie de l'information, ont dispensé des conseils et assuré un contrôle, et ont prodigué des services de communication et d'examen des programmes.

La partie III du Budget des dépenses 1996-1997 renfermait des résultats clés que nous nous sommes engagés à respecter; voici la situation à cet égard :

GESTION ET SERVICES INTÉGRÉS—RÉALISATIONS CLÉS	
ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES INTÉGRÉS	
AUTOMATISATION DU TRAVAIL DE BUREAU	
▶ Uniformiser les ordinateurs et les réseaux informatiques du Ministère en vue d'améliorer l'efficacité des communications et la facilité d'accès aux données du Ministère.	✓ On a complété la mise en oeuvre du Projet de mise en place d'une architecture technologique standard (STAR), qui vise à améliorer la connectivité d'un océan à l'autre, à réduire le double emploi et à simplifier la mise en oeuvre de nouvelles applications.
REMPACEMENT D'AGRIFIN	
▶ Élaborer un système intégré de gestion des finances et du matériel en vue de répondre à la nécessité d'améliorer le contenu et l'actualité de l'information, de mettre au point une stratégie d'information financière (SIF) et de faire face au problème de datation des ordinateurs que pose l'arrivée de l'an 2000.	✓ On a approuvé le remplacement d'AGRIFIN; ✓ On a mené une évaluation approfondie de trois systèmes financiers, travail qui a abouti à la sélection du logiciel SAP; ✓ On a préparé et approuvé une analyse de rentabilisation qui recommandait la mise en oeuvre du logiciel SAP en mars 1997.
SERVICE ÉLECTRONIQUE D'INFORMATION D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA (SEIAC)	
▶ Fournir un accès interactif, opportun et à guichet unique à l'information, aux programmes et aux services du Ministère par le truchement d'Internet.	✓ On a reçu en moyenne 80 000 demandes d'information par semaine sur Internet; ✓ On a fourni la plate-forme, l'expertise technique et l'aide aux partenaires du secteur et aux organismes agricoles pour qu'ils puissent diffuser leur information par l'Internet.

GESTION ET SERVICES INTÉGRÉS—RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS**RÉALISATIONS**

SYSTÈME INTELLIDOC

- ▶ Favoriser la formation d'un partenariat entre la Bibliothèque canadienne de l'agriculture et l'Institut canadien de l'information scientifique et technique en vue d'assurer la prestation d'un service documentaire intégré qui puisera dans les collections nationales en sciences, en technologie, en médecine et en agriculture.
- ✓ On a évalué, approuvé et mis en oeuvre le système Intellidoc, qui assure à la clientèle un accès à guichet unique, constitue un système unique de facturation et d'enregistrement, permet la diffusion à temps d'information, la commercialisation conjointe et la mise au point d'une technologie commune, élargit l'accès aux collections du gouvernement canadien et atténue le dédoublement des collections coûteuses.

DIRECTION GÉNÉRALE DES COMMUNICATIONS

- ▶ Dispenser des conseils professionnels et des services au ministre, au secrétaire d'État, aux cadres supérieurs et aux autres fonctionnaires du Ministère;
- ✓ On a élaboré une Stratégie intégrée de communication qui regroupe les orientations stratégiques du gouvernement en fonction de cinq enjeux clés : rallier les intervenants à l'implantation d'un secteur des grains moderne, sensibiliser davantage les gens à la contribution du secteur, définir le nouveau rôle d'AAC, préserver la confiance des consommateurs dans la salubrité et la qualité des aliments et bien communiquer avec le Canada rural.
- ▶ Informer la population en vue d'assurer la coopération entre le Ministère et les intervenants du secteur agroalimentaire;
- ✓ On a mis en oeuvre des projets dans le cadre de la Stratégie intégrée de communication; on a notamment produit deux numéros du bulletin d'information sur les grains, des rapports d'étape (*Au rendez-vous de l'avenir*), des discours-types et une présentation multimédia pour la promotion des produits alimentaires canadiens; on est aussi apparu régulièrement à une émission nationale télévisée à caractère agricole.
- ▶ Collaborer avec le secteur à faciliter sa contribution à la vie des Canadiens.
- ✓ On a élaboré et mis en oeuvre un plan global de communication visant les Canadiens des régions rurales;
- ✓ On a mené plusieurs projets mixtes dans le cadre du Programme de sensibilisation à l'agroalimentaire en vue de faire ressortir l'importance du secteur aux yeux de la population en général et de favoriser la formation de partenariats avec les organismes sectoriels et les gouvernements provinciaux.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES

- ▶ Coordonner l'élaboration d'un cadre de gestion axé sur les résultats qui permettrait de mesurer le rendement du Ministère;
- ✓ On a élaboré un cadre ministériel d'évaluation du rendement qui deviendra un outil de base pour la gestion des activités de planification stratégique des secteurs d'activités du Ministère, ainsi que de suivi et de

GESTION ET SERVICES INTÉGRÉS—RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
	présentation de rapports à ce sujet;
	✓ On a défini une approche pour la planification des secteurs d'activités du Ministère et on a entrepris le réaménagement des structures de comités et des processus de gestion ministériels en vue d'étayer les secteurs d'activités;
▶ Exécuter des examens en vue d'aider les gestionnaires à comprendre et à améliorer le rendement de secteurs clés du Ministère;	✓ On a mené des examens en vue de fournir aux cadres du Ministère l'information nécessaire à la prise de décisions dans les domaines prioritaires, dont les suivants : améliorer l'efficacité des programmes de diversification des modes de prestation des services, relever les défis au chapitre de la gestion et de la technologie de l'information, améliorer les activités de communication et de collaboration et favoriser la mise en place de saines pratiques de gestion;
▶ Mettre en oeuvre une approche stratégique d'« examen global » en vue de renseigner les décideurs du Ministère tout en tenant compte des domaines prioritaires, des risques, des leçons apprises et des points soulevés par le Bureau du vérificateur général, le Conseil du Trésor et autres intervenants.	✓ On a terminé la première phase de la mise en oeuvre de l'approche « examen global » en mettant au point un processus de planification d'entreprise qui aidera à ranger les activités d'examen par ordre de priorité selon des résultats clés du Ministère. Cette approche de planification contribuera à s'assurer que les activités d'examen tiennent compte des domaines et des éléments pertinents et que les efforts d'examen sont coordonnés avec les autres ministères, le Bureau du vérificateur général et le Conseil du Trésor.

Examens clés - Direction générale des services intégrés

Projet d'intervention en prévision de l'an 2000 - Les études effectuées par le Ministère, le Conseil du Trésor et le Bureau du vérificateur général ont révélé qu'en dépit de la solidité du programme du Ministère en prévision de l'an 2000, les besoins à cet égard doivent être jugés hautement prioritaires, car il importe de respecter les délais inéluctables inhérents à ce problème de datation des ordinateurs. Parmi les mesures prises pour répondre aux recommandations des études, mentionnons l'approbation d'une nouvelle structure de projets qui confie la responsabilité d'un projet à un cadre supérieur et prévoit l'élargissement de la portée d'un projet en vue d'englober les applications, les installations et les systèmes d'infrastructure informatique.

Gestion des réseaux locaux (RELOC) - Une étude des services de gestion du RELOC et d'appui aux utilisateurs ultimes du Ministère a permis de conclure que les économies susceptibles d'être tirées du regroupement des services de RELOC et d'appui aux utilisateurs ultimes dépendent de l'adoption de mesures, notamment de la mise au point d'outils standards, de politiques et de lignes directrices, et d'une planification stratégique qui sont directement liés aux activités du Ministère et qui y concourent. On est en voie d'élaborer un plan d'action pour répondre aux recommandations du rapport.

Examens clés - Direction générale des ressources humaines

Gestion des activités de réaménagement des effectifs - Le Ministère a mené une vérification qui devait lui permettre de s'assurer de l'atteinte des objectifs de réduction et de la mise en oeuvre appropriée du programme d'encouragement à une retraite anticipée (PERA) et de la prime de départ anticipée (PDA). D'après la vérification, le Ministère a bien planifié les réductions et mis en oeuvre une infrastructure qui donne une assurance raisonnable que les programmes d'encouragement étaient justifiés. Parmi les mesures prises pour répondre aux recommandations de la vérification, citons l'amélioration de la présentation de rapports sur les programmes d'encouragement.

Projet de mise en oeuvre de Peoplesoft - À la suite de la mise en oeuvre de la phase I, on a examiné le nouveau système de ressources du Ministère, Peoplesoft, en vue d'évaluer dans quelle mesure le projet était bien géré. Les examinateurs ont conclu que le projet était bien géré et que la plupart des utilisateurs étaient satisfaits de la façon dont on répondait à leurs besoins opérationnels. Pour donner suite aux recommandations de l'examen, on a élaboré un plan de communication et mis à jour le plan de gestion des risques du projet.

7. COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS

Sous le régime de la *Loi sur les grains du Canada*, le mandat de la Commission canadienne des grains (CCG) s'énonce comme suit :

dans l'intérêt des producteurs de grain, établir et maintenir des normes de qualité pour le grain canadien et réglementer la manutention du grain au Canada, de façon à assurer une source d'approvisionnement sûre pour les marchés intérieurs et extérieurs.

La vision de la CCG est de faire preuve d'excellence en ajoutant de la valeur à l'industrie canadienne des grains.

La partie III du Budget des dépenses 1996-1997 renfermait un certain nombre de résultats clés que nous nous sommes engagés à atteindre; voici la situation à cet égard :

COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS— RÉALISATIONS CLÉS	
ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
NORMES DE QUALITÉ DES GRAINS	
<ul style="list-style-type: none">▶ De concert avec la Commission canadienne du blé (CCB), procéder à un examen conjoint du système canadien de qualité du blé.▶ Chercher à optimiser la valeur d'un mécanisme indépendant d'établissement et de contrôle de normes pertinentes de qualité des grains.▶ Dans le cadre d'un examen pansectoriel de notre système d'assurance de la qualité, étudier un système de préservation de l'identité dans la manutention de grains destinés à des créneaux de marché.	<ul style="list-style-type: none">✓ Publication du document de travail CCG-CCB, <i>L'Avenir du système de qualité pour le blé canadien</i>, et consultation des producteurs des Prairies et de l'industrie.✓ Rajustement du niveau acceptable de dégâts visibles causés par le mildiou au blé roux n° 2 de l'est du Canada.✓ Lancement d'une étude visant à déterminer si des différences existent quant à la concentration de matières étrangères dans le blé dur.✓ Modification des catégories du blé roux d'hiver de l'ouest du Canada, du blé extra-fort de l'ouest du Canada, du blé dur du Canada et de l'avoine.✓ Examen de la politique applicable aux grains de l'Est déjà inspectés.✓ Début d'un examen de la politique de ciblage sélectif.
SERVICES D'ASSURANCE QUALITÉ ET QUANTITÉ DES GRAINS	
<ul style="list-style-type: none">▶ Revoir le dossier d'un droit du négociant proposé en 1994 par le Groupe de travail sur les droits de service, dans le cadre de l'Examen	<ul style="list-style-type: none">✓ Il n'y a pas eu d'examen de ce dossier, mais nos principaux droits de service sont demeurés inchangés pour une cinquième année consécutive.

COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS— RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
de la réglementation.	
▶ Adapter ou modifier nos activités d'assurance qualité et quantité en réaction à l'évolution des besoins du marché.	✓ Choix de Weyburn, en Saskatchewan, pour l'implantation d'un nouveau centre de services dans les Prairies. ✓ Amélioration du protocole de chargement des navires. ✓ Collaboration avec les manutentionnaires et commerçants de grain de l'Ontario pour s'attaquer aux problèmes de la brûlure de l'épi du blé. ✓ Collaboration entre le fédéral, les provinces et la CCB pour donner aux producteurs de l'Ouest de l'information sur la brûlure de l'épi causée par le fusarium. ✓ Participation à l'élaboration de la politique d'Agriculture et Agroalimentaire Canada relative à la carie de karnal ✓ Réponse à un nombre accru d'acheteurs, de commerçants et de transformateurs demandant un soutien des marchés dans le domaine de la salubrité des grains.
▶ Miser sur des activités de prospection de la clientèle, p. ex. la Consultation internationale sur le grain (CIG), pour commercialiser l'expertise de la CCG.	✓ Prestation de services d'experts-conseils par l'entremise de la CIG, des projets ayant été menés à terme en Uruguay, en Mongolie, en Amérique centrale, en Hongrie et aux États-Unis.
▶ Continuer d'adopter des mesures propres à faciliter la libéralisation du commerce nord-américain des grains.	✓ Adoption de l'analyse élémentaire de l'azote (AEA) comme méthode de référence pour déterminer la teneur protéique des grains. La Grain Inspection, Packers and Stockyards Administration (GIPSA) des États-Unis l'utilise également comme méthode normalisée. ✓ Collaboration avec la GIPSA pour superviser, par l'entremise des Syndicats du blé de l'Alberta, le premier envoi d'une importante commande de blé de printemps des États-Unis.
SOUTIEN DES MARCHÉS	
▶ Renforcer nos activités de soutien et de développement des marchés afin de rehausser la réputation du Canada comme fournisseur fiable de grains de qualité élevée et uniforme.	✓ Meilleure promotion de l'enquête de 1996 sur les récoltes, d'où une hausse de 79 p. 100 de la participation des producteurs de toutes les classes de blé. ✓ Adhésion à la Canadian Soybean Export Association et participation aux travaux du Conseil des grains du Canada et des comités consultatifs sur le blé, le soja et le maïs en Ontario.

COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS— RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
▶ Fournir aux commerçants et aux clients de l'information sur la qualité de la récolte chaque année.	<ul style="list-style-type: none">✓ Échange d'information technique sur toutes les classes de blé avec les utilisateurs des États-Unis et d'autres pays.✓ Diffusion d'information préliminaire sur la qualité des céréales et des oléagineux à des organismes de commercialisation clés, et mise à jour régulière de cette information sur le site Web de la CCG, à mesure que progresse l'enquête sur les récoltes.✓ Publication de bulletins sur la qualité des récoltes de blé, d'orge, de canola, de lin et de soja.✓ Rencontre avec des clients clés en Asie-Pacifique, en Amérique du Sud et en Europe pour discuter de la qualité de la nouvelle récolte de grains canadiens.
LOIS ET RÈGLEMENTS	
▶ Répondre aux besoins des producteurs, transformateurs et commerçants de cultures spéciales en apportant des modifications à la <i>Loi sur les grains du Canada</i> afin d'assouplir les dispositions relatives à l'agrément et aux garanties, l'objectif étant de rendre ces dernières plus abordables pour les petites entreprises.	<ul style="list-style-type: none">✓ Rédaction d'un projet de loi pour répondre aux besoins de l'industrie des cultures spéciales. Le projet de loi n'a pas encore été déposé en raison du calendrier législatif très chargé du gouvernement.
RECHERCHE SUR LES GRAINS ET TECHNOLOGIE	
▶ Demeurer à la fine pointe des techniques nouvelles, p. ex. les procédés de mesure objective rapide, afin de respecter les spécifications des clients, de suivre l'évolution des besoins des marchés en ce qui touche l'assurance qualité, quantité et salubrité, et de prodiguer des conseils techniques et scientifiques.	<ul style="list-style-type: none">✓ Adoption de l'Analyse élémentaire de l'azote comme méthode de référence pour déterminer la teneur protéique du grain.✓ Recherches sur l'utilisation de la spectroscopie en proche infrarouge pour estimer les teneurs en vomitoxine des semences de blé et comme outil de sélection pour mesurer la qualité du canola dans les programmes d'amélioration de cette plante.✓ Recherches sur l'utilisation de l'analyse d'image numérique pour obtenir une mesure plus précise de la qualité de mouture du blé dur.✓ Début des recherches sur l'application de l'analyse de régions polymorphes amplifiées de l'ADN à l'aide de séquences aléatoires; une méthode pour déterminer les variétés d'orge.

COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS— RÉALISATIONS CLÉS

ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
▶ Poursuivre les recherches en vue de jauger les effets des nouvelles techniques de transformation sur la performance des diverses classes, catégories et variétés de grain à l'étape de l'utilisation finale.	✓ Poursuite des recherches visant à déterminer les effets des nouvelles techniques de transformation sur la performance des diverses classes, catégories et variétés de grain à l'étape de l'utilisation finale, y compris l'utilisation de farine de lin en panification et celle du blé canadien dans les préparations de nouilles et de pains craquelins.
▶ Jouer un rôle plus proactif en collaborant avec d'autres organisations, par l'entremise du Laboratoire de recherche sur les grains (LRG), pour faire progresser la recherche sur les grains au Canada.	✓ Lancement de plus de 35 projets de recherches concertées avec l'industrie.
▶ Modifier la structure du LRG par la création d'équipe conçues pour favoriser une approche plus participative et concertée de la prise de décision.	✓ Mise sur pied de deux équipes de coordination, soit une équipe des initiatives touchant la qualité et une équipe des relations avec les marchés et l'industrie, afin de tisser des liens plus étroits avec les commerçants et l'industrie des grains.

ANNEXE A. RAPPORTS ANNUELS PRÉVUS PAR LA LOI

L'article 157 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise un ministre à discontinuer la production d'un rapport annuel distinct lorsque l'information contenue dans ce rapport est plus ou moins la même que celle donnée dans la Partie III du Budget des dépenses principal ou dans les Comptes publics.

Le Ministère, ayant réussi à intégrer les rapports annuels prévus par la loi à la Partie III et au Rapport sur le rendement du Ministère, satisfait maintenant aux conditions de la loi voulant que le ministre rende compte chaque année des activités menées dans le cadre des lois pertinentes.

L'information contenue dans la présente annexe concerne la charge de travail réalisée sous le régime de diverses lois. On trouvera dans la Partie IV les résultats globaux obtenus par activité pour le secteur agricole et agroalimentaire.

RAPPORT ANNUEL DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU REVENU AGRICOLE

Le 1^{er} avril 1991, la nouvelle *Loi sur la protection du revenu agricole* (LPRA) est entrée en vigueur, remplaçant la *Loi sur l'assurance-récolte*, dont elle s'est entre autres inspirée lois. Actuellement, le Ministère applique les programmes suivants en vertu de la LPRA :

Assurance-récolte

Voici un résumé des conditions de croissance et des rendements des cultures par province au cours de la campagne 1996-1997 du Programme d'assurance-récolte :

- ▶ En Colombie-Britannique, les conditions n'ont pas été propices au moment de la récolte. La production de la plupart des cultures a été moyenne, et la qualité a varié de médiocre à passable.
- ▶ En Alberta, la campagne agricole s'est révélée généralement fructueuse malgré que les producteurs aient éprouvé des conditions de récolte particulièrement mauvaises. Ils ont néanmoins réussi à obtenir des récoltes supérieures à la moyenne.
- ▶ En Saskatchewan, les rendements ont également été supérieurs à la moyenne et, dans l'ensemble, la qualité était très bonne et les produits se sont très bien classés. Le principal facteur de perte cette année a été une récolte tardive, suivie de chutes de neige hâtives qui ont empêché les producteurs de la terminer.
- ▶ Au Manitoba, on signale une production supérieure à la moyenne et une qualité variant en général de bonne à très bonne. Le régime provincial d'assurance-récolte qui a maintenant 37 ans, a enregistré les plus faibles réclamations de son histoire.
- ▶ En Ontario, les rendements de grains et de fruits ont été variables en raison de conditions météorologiques médiocres lors des semis et de la récolte. Globalement, les rendements des cultures sont demeurés légèrement inférieurs à la moyenne.
- ▶ Au Québec, en dépit des fortes pluies reçues au cours de la saison de végétation, les rendements et la qualité des cultures ont varié de moyens à supérieurs à la moyenne.
- ▶ Au Nouveau-Brunswick, les cultures ont souffert par endroits de l'humidité excessive par régions durant les saisons de croissance et de récolte. Toutefois, on fait état d'une production et d'une qualité moyennes. La récolte de pommes de terre a été la plus touchée par les retards de cueillette dus à l'humidité excessive des sols.

- ▶ En Nouvelle-Écosse, le printemps frais et humide a retardé les semis. Une forte gelée tardive a sensiblement compromis la récolte de bleuets, qui s'annonçait exceptionnelle. Un tiers des producteurs de bleuets assurés ont soumis des réclamations. Toutefois, les rendements supérieurs à la moyenne dans les bleuetières épargnées ont permis d'obtenir une récolte moyenne. La fin de la campagne a été marquée par des conditions très humides dans le sillage de deux ouragans en septembre.
- ▶ Dans l'Île-du-Prince-Édouard, la récolte a été retardée par le temps frais et humide. Cela a entraîné une baisse de qualité des récoltes de pommes de terre et de grains. En général, les rendements ont varié de moyens à légèrement supérieurs à la moyenne.
- ▶ Terre-Neuve a obtenu dans l'ensemble une production moyenne à supérieure comparativement à la moyenne l'année précédente.

TOTAL DES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES AU PROGRAMME D'ASSURANCE-RÉCOLTE POUR L'EXERCICE 1996-1997 (EN MILLIERS DE DOLLARS)		
	Contributions fédérales aux primes d'assurance-récolte	Contributions fédérales aux frais administratifs provinciaux
Terre-Neuve	15	73
Île-du-Prince-Édouard	501	183
Nouvelle-Écosse	150	238
Nouveau-Brunswick	1 069	547
Québec	9 662	6 212
Ontario	14 520	3 927
Manitoba	33 289	3 454
Saskatchewan	58 172	12 557
Alberta	30 496	7 136
Colombie-Britannique	1 961	1 816
Total	149 835	36 143

Nota : Les primes d'assurance-récolte et les frais administratifs comprennent les indemnités versées pour les dégâts causés aux cultures par la sauvagine.

DÉTAILS SUR LE FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME D ASSURANCE-RÉCOLTE, PAR CAMPAGNE AGRICOLE

	N ^{bre} de producteurs	Superficie assurée	Protection (000 \$)	Primes totales (000 \$)	Indemnités totales (000 \$)	Ratio annuel sinistres-primes	Ratio indemnités cumulatives-recettes cumulatives
Terre-Neuve							
1993-1994	42	472	443	60	80	1,32	1,40
1994-1995	36	432	419	57	29	0,50	1,29
1995-1996	35	347	303	38	33	0,87	1,27
1996-1997	34	328	302	38	42	1,09	1,26
Île-du-Prince-Édouard							
1993-1994	647	113 804	33 076	3 092	2 483	0,80	0,94
1994-1995	562	109 509	31 626	3 143	2 099	0,67	0,92
1995-1996	547	108 646	32 946	2 807	1 598	0,57	0,90
1996-1997	146	25 518	21 015	2 038	1 947	0,96	0,89
Nouvelle-Écosse							
1993-1994	571	28 132	11 572	625	933	1,49	0,71
1994-1995	562	28 969	10 881	585	489	0,83	0,76
1995-1996	540	29 233	11 749	548	321	0,58	0,71
1996-1997	520	25 116	11 406	580	452	0,58	0,71
Nouveau-Brunswick							
1993-1994	580	69 026	38 304	6 711	5 060	0,75	1,41
1994-1995	400	66 343	38 028	6 428	6 929	1,08	1,36
1995-1996	450	71 099	40 065	7 254	6 989	0,96	1,30
1996-1997	273	34 227	25 980	4 225	2 611	0,62	1,24
Québec							
1993-1994	19 251	2 219 978	491 552	40 261	35 127	0,87	0,97
1994-1995	17 552	2 036 141	440 145	36 979	41 985	1,14	0,98
1995-1996	11 706	1 899 937	426 848	34 880	19 716	0,57	0,95
1996-1997	11 930	1 993 768	508 620	38 294	26 715	0,70	0,93
Ontario							
1993-1994	24 058	3 483 725	1 000 459	86 683	58 096	0,67	0,91
1994-1995	22 444	3 327 345	870 042	72 836	26 865	0,37	0,86
1995-1996	18 292	3 109 342	930 917	70 705	19 023	0,27	0,82
1996-1997	18 300	3 177 697	1 155 970	64 092	77 436	1,21	0,82
Manitoba							
1993-1994	12 385	5 839 680	466 606	50 854	104 896	2,06	1,08
1994-1995	12 100	6 313 996	519 017	55 752	38 964	0,70	1,05
1995-1996	10 515	5 825 514	492 138	54 654	21 687	0,40	0,97
1996-1997	11 720	8 055 496	755 381	82 465	9 749	0,12	0,93
Saskatchewan							
1993-1994	42 146	19 912 470	1 299 958	196 734	174 749	0,89	1,21
1994-1995	43 096	18 401 988	1 222 910	174 397	119 257	0,68	1,18
1995-1996	41 490	19 320 193	1 319 866	180 354	148 965	0,83	1,15
1996-1997	39 200	18 936 082	1 628 245	212 448	55 444	0,26	1,07
Alberta							
1993-1994	28 096	14 658 170	883 798	109 379	68 699	0,63	0,99
1994-1995	23 882	10 515 473	645 294	89 216	23 358	0,26	0,96
1995-1996	23 000	9 394 680	691 822	121 155	54 961	0,45	0,93
1996-1997	16 221	8 446 890	803 074	122 535	42 885	0,35	0,89
Colombie-Britannique							
1993-1994	2 200	182 715	75 738	10 193	13 441	1,32	1,15
1994-1995	2 000	116 593	66 045	9 258	5 388	0,58	1,07
1995-1996	2 000	104 461	75 585	7 805	1 760	0,23	1,03
1996-1997	1 400	94 270	82 916	7 702	4 163	0,54	1,01
Canada							
1993-1994	129 976	46 508 172	4 301 506	504 592	463 564	0,92	1,08
1994-1995	122 634	40 916 789	3 844 407	448 651	265 363	0,59	1,05
1995-1996	108 575	39 863 452	4 022 239	480 200	275 053	0,57	1,01
1996-1997	99 744	40 789 392	4 992 909	534 417	221 444	0,41	0,97

Réassurance-récolte fédérale

CAISSE DE RÉASSURANCE-RÉCOLTE PAR EXERCICE (EN MILLIERS DE DOLLARS)				
	Réel 1993-1994¹	Réel 1994-1995¹	Réel 1995-1996	Réel 1996-1997
Nouvelle-Écosse				
Solde d'ouverture	673	691	710	730
Recettes	18	19	20	22
Dépenses	(651)	-	-	-
Solde de fermeture	691	710	730	752
Nouveau-Brunswick				
Solde d'ouverture	(4 161)	(8 702)	(7 815)	(7 869)
Recettes	1 450	1 004	1 150	630
Dépenses	(5 991)	(117)	(1 204)	-
Solde de fermeture	(8 702)	(7 815)	(7 869)	(7 239)
Ontario²				
Solde d'ouverture	9	9	9	9
Solde de fermeture	9	9	9	9
Manitoba				
Solde d'ouverture	(49 527)	(40 686)	(36 729)	(28 560)
Recettes	8 841	7 428	8 169	13 352
Dépenses	-	(3 471)	-	-
Solde de fermeture	(40 686)	(36 729)	(28 560)	(15 208)
Saskatchewan				
Solde d'ouverture	(352 535)	(370 802)	(324 542)	(290 876)
Recettes	10 615	43 216	31 196	30 725
Dépenses	(28 882)	3 044	2 470	2 119
Solde de fermeture	(370 802)	(324 542)	(290 876)	(258 032)
Alberta				
Solde d'ouverture	11 498	12 425	25 412	41 587
Recettes	14 407	13 000	16 175	16 473
Dépenses	(13 480)	(13)	-	-
Solde de fermeture	12 425	25 412	41 587	58 060
Canada				
Solde d'ouverture	(394 043)	(407 065)	(342 955)	(284 979)
Recettes	35 331	64 667	56 710	61 202
Dépenses	(48 353)	(557)	1 266	2 119
Solde de fermeture	(407 065)	(342 955)	(284 979)	(221 658)

1. Jusqu'en 1993-1994, les primes sont indiquées par exercice. Comme il s'agit d'un compte de caisse, il a fallu modifier les chiffres des années antérieures pour que le rapport soit établi par exercice.

2. L'Ontario s'est retirée du Programme au cours de l'exercice 1968-1969.

Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)

Ce compte a été établi en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la protection du revenu agricole* et de l'accord fédéral-provincial instaurant le programme Compte de stabilisation du revenu net, pour aider les producteurs participants de denrées agricoles autorisées à stabiliser leur revenu à long terme. Ce programme permet aux participants de déposer des sommes jusqu'à un plafond prédéterminé, soit dans le Trésor, soit dans des établissements financiers participants et de recevoir une contribution de contrepartie des gouvernements fédéral et provinciaux. Ces fonds sont gardés au nom des participants comme suit :

Voici les opérations du programme liées au Trésor ou aux institutions financières participantes :

- a) dépôts des participants ouvrant droit à contrepartie, gardés dans le Trésor ou dans les institutions financières pertinentes. Pour l'exercice clos le 31 mars 1997, les dépôts des participants se rapportaient, en majeure partie, à la campagne de stabilisation 1995 (période visée par leur déclaration de revenus de 1995). Les participants sont autorisés à faire des dépôts ouvrant droit à contrepartie en fonction de leurs ventes nettes admissibles (VNA), qui sont limitées à 250 000 \$ par personne. Pour la campagne de stabilisation 1995, l'Accord permettait pour la plupart des produits des dépôts ouvrant droit à contrepartie jusqu'à concurrence de 3 p. 100 des VNA. Des dépôts supplémentaires pouvaient être faits en vertu d'un accord distinct conclu entre le Canada et une province;
- b) contributions de contrepartie détenues dans le Trésor ou dans les institutions financières participantes. Pour la campagne de stabilisation 1995, le fédéral et les provinces ont versé des contributions de contrepartie correspondant respectivement à deux tiers et un tiers des dépôts des participants ouvrant droit à contrepartie. Des contributions gouvernementales supplémentaires ont été faites en vertu d'un accord distinct conclu entre le Canada et une province;
- c) les dépôts des participants n'ouvrant pas droit à contrepartie sont limités à 20 p. 100 des VNA annuelles (report permis jusqu'à concurrence de cinq ans). Ils sont gardés dans le Trésor ou dans les institutions financières participantes;
- d) intérêts payés par le fédéral sur les fonds gardés dans le Trésor, à des taux et selon des modalités établis par le ministre des Finances;
- e) intérêts payés par l'institution financière participante sur les fonds détenus par le participant, à des taux fixés suite à une négociation entre ces deux parties;
- f) un boni d'intérêt de 3 p. 100 par année, dont le fédéral et les gouvernements provinciaux partagent le paiement, est calculé sur les contributions des participants;
- g) moins les retraits faits par les participants à partir des fonds gardés dans le Trésor ou dans les institutions financières participantes (les participants sont autorisés à faire des retraits annuels jusqu'à concurrence d'un montant établi par le plus généreux de deux seuils d'intervention : un seuil de stabilisation et un seuil de revenu minimum).

Les tableaux ci-dessous donnent les dépôts et les retraits des producteurs, les contributions des gouvernements et l'intérêt versé dans le Compte pour les campagnes de stabilisation 1994 et 1995. Se reporter aux définitions des comptes des états financiers ci-dessus (a à g).

COMPTE DE STABILISATION DU REVENU NET (CSRN) - ÉTAT DE L'ACTIF NET DES PARTICIPANTS (DOLLARS)			
Actif	Au 31 mars 1995 (non vérifié)	Au 31 mars 1996¹	Au 31 mars 1997 (non vérifié)
Encaisse			
Montants détenus dans les comptes des participants (a) + (c) (g)			
Fonds 1			
Trésor	241 253 428	289 534 328	208 882 661
Institutions financières	145 433 587	327 835 013	748 947 587
	386 687 015	617 369 341	957 830 248
Fonds 2 (b),(d),(e),(f) (g)	313 525 680	534 087 976	968 712 553
	700 212 695	1 151 457 317	1 926 542 801
Comptes débiteurs			
Participants	2 341 762	18 069 703	3 441 028
Institutions financières - intérêt aux comptes des participants	3 103 958	5 265 700	4 127 303
Contributions des gouvernements et boni d'intérêt			
Fédéral	8 529 693	53 830 963	28 438 490
Provinces	8 383 626	28 813 884	6 759 697
	22 359 039	105 980 250	42 766 518
Actif total	722 571 734	1 257 437 567	1 969 309 319
Passif			
Retraits exigibles des participants	24 051 187	37 795 867	15 265 677
Actif net des participants	698 520 547	1 219 641 700	1 954 043 642

1. Le 31 mars 1996, on a mis à jour les chiffres comparatifs afin de tenir compte des rajustements consécutifs à la vérification du CSRN par le Bureau du vérificateur général. En outre, on a reclassifié ces données afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice clos le 31 mars 1997 (campagne de stabilisation 1995).

COMPTE DE STABILISATION DU REVENU NET (CSRN) - ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET DES PARTICIPANTS (EN DOLLARS).

	Campagne de stabilisation (note 2)		
	1993 ¹	1994 ¹	1995 (Non vérifié)
Dépôts des participants			
Avec contrepartie (a)	143 352 239	257 466 672	363 098 953
Sans contrepartie (c)	29 378 124	37 484 282	39 605 714
Part des frais administratifs	504 595	393 633	604 088
	173 234 958	295 344 587	403 308 755
Contributions de contrepartie des gouvernements (b)			
Régime de base			
Fédéral	68 411 349	119 164 550	175 917 249
Provinces	68 006 616	79 407 563	87 960 880
Régime bonifié			
Fédéral	3 478 293	34 107 054	55 997 775
Provinces	4 059 826	24 787 505	43 223 049
	143 956 084	257 466 672	363 098 953
Autres contributions gouvernementales (b)			
Fédéral (démarrage)	-	44 736 828	77 315 626
Provinces	-	-	1 448 897
Programme transitoire CSRN	4 598 065	-	-
	4 598 065	44 736 828	78 764 523
Intérêt			
Intérêt régulier			
Trésor (d)	25 760 960	40 064 715	36 913 146
Institutions financières (e)	6 461 863	12 226 679	20 962 740
Boni d'intérêt (f)			
Fédéral	4 316 068	6 609 573	11 400 109
Provinces	4 316 068	6 609 573	11 400 109
	40 854 959	65 510 540	80 676 104
Augmentation de l'actif net	362 644 066	663 058 627	925 848 335
Retraits des participants (g)			
Fonds 1	39 527 208	50 572 844	67 613 476
Fonds 2	62 105 275	85 939 614	116 196 624
	101 632 483	136 512 458	183 810 100
Part des frais administratifs (g)	5 464 749	5 425 016	7 636 293
Baisse de l'actif net	107 097 232	141 937 474	191 446 393
Variation de l'actif net pour la campagne de stabilisation	255 546 834	521 121 153	734 401 942
Actif net - Début de la campagne de stabilisation	442 973 713	698 520 547	1 219 641 700
Actif net - Fin de la campagne de stabilisation	698 520 547	1 219 641 700	1 954 043 642

1. On a mis à jour les chiffres comparatifs de 1993 et de 1994 afin de tenir compte des rajustements consécutifs à la vérification du CSRN par le Bureau du vérificateur général. En outre, on a reclassifié ces données afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice clos le 31 mars 1997 (campagne de stabilisation 1995).
2. La période visée par la déclaration des revenus des participants.

Programmes complémentaires propres aux provinces

Il y eu création de programmes complémentaires en raison de la reconnaissance par le fédéral et les provinces du besoin d'aider les agriculteurs à passer d'une situation où ils dépendent des gouvernements à une autre où ils assument une responsabilité croissante à l'égard de leur bien-être économique. Les programmes complémentaires propres aux provinces se répartissent en quatre grandes catégories.

- 1. Programmes de recherche et de développement de l'industrie** - Il s'agit de programmes qui misent entre autres sur la recherche, le développement, la formation et la promotion pour accroître la compétitivité et la stabilité à long terme du secteur.

Province	Nom du programme	Fonds fédéraux 1996-1997 (milliers de dollars)
Colombie-Britannique	Fonds d'investissement dans l'agriculture de la Colombie-Britannique	7 266
Alberta	Fonds de développement	2 056
Saskatchewan	Innovation agroalimentaire	8 722
Ontario	Programmes de développement	4 000
	Projet pilote de déduction (semences)	2 088
Nouveau-Brunswick	Centre de biotechnologie	1 500
Nouvelle-Écosse	Technologie 2000	397
Terre-Neuve	Innovation agroalimentaire	409

- 2. Programmes de protection contre les sinistres (axés sur l'ensemble de l'exploitation)** - Il s'agit de programmes hors-CSRN fondés sur la marge brute des exploitations agricoles individuelles.

Province	Nom du programme	Fonds fédéraux 1996-1997 (milliers de dollars)
Alberta	Programme de protection du revenu agricole contre les sinistres	10 928
Île-du-Prince-Édouard	Programme d'assurance contre les sinistres agricoles	227

- 3. Programmes de transition vers l'ensemble de l'exploitation** - Ces programmes sont conçus pour aider le secteur à passer en douceur au régime de protection du revenu de l'ensemble de l'exploitation. Les programmes de bonification du CSRN ne sont pas inclus ci-dessous, car ils sont traités dans l'information financière sur le CSRN.

Province	Nom du programme	Fonds fédéraux 1996-1997 (milliers de dollars)
Colombie-Britannique	Régime d'assurance-revenu brut	49
Alberta	Régime d'assurance-revenu brut	250
Saskatchewan	Programme pour le secteur des productions végétales	54 500
Manitoba	Régime d'assurance-revenu brut	46
Ontario	Programme des recettes du marché	27 051
Québec	Horti-plus	750
	Programme national de transition Canada-Québec pour les pommes	618
Nouveau-Brunswick	Régime d'assurance-revenu brut	76
Nouvelle-Écosse	Régime d'assurance-revenu brut	14
	Projet pilote de ferme mixte	137
Île-du-Prince-Édouard	Régime d'assurance-revenu brut	19
Terre-Neuve	Projet pilote de ferme mixte	7

- 4. Autres**

Province	Nom du programme	Fonds fédéraux 1996-1997 (milliers de dollars)
Alberta	Paiement supplémentaire au titre des superficies arables	49 842
Manitoba	Assurance-récolte bonifiée	10 553
Nouveau-Brunswick	Programme de rééchelonnement de la dette	175
	Paiement de la partie fédérale du déficit du RARB de la province	902

Programme tripartite national de stabilisation (PTNS)

Le Programme tripartite national de stabilisation (PTNS) est un programme de protection contre les risques du marché qui a été établi en vertu de la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* (cette loi a été abrogée en avril 1991). Il tient maintenant lieu de « programme d'assurance-revenu » sous le régime de la *LPRA*. Son rôle est de réduire les pertes subies par les producteurs à la suite d'un changement défavorable des prix du marché ou des coûts de production. Entre 1986 et 1989, les gouvernements fédéral et provinciaux ont conclu huit ententes qui ont établi les douze plans sectoriels suivants : boeuf (bovins d'abattage, bovins d'engrais, veaux de naissance), porcs, agneaux, haricots (petits haricots blancs, haricots rognons, haricots canneberges, et autres haricots colorés), pommes, betteraves à sucre, oignons et miel. L'adhésion des producteurs était facultative.

Tous les plans sectoriels du PTNS ont pris fin à l'exception de celui des betteraves sucrières, qui doit expirer à la fin de la campagne 1996-1997. On a reporté les primes dues par les producteurs et les provinces à l'égard des betteraves sucrières, car le plan aura un bilan excédentaire à son expiration. Dans le cas des pommes, le processus de répartition de l'excédent du plan est en cours. En règle générale, si un plan affiche un excédent à son expiration, celui-ci est réparti proportionnellement entre les producteurs, les provinces participantes et le fédéral. S'il accuse un déficit, ce sont généralement les provinces participantes et le Trésor fédéral qui l'épongent à parts égales.

L'administration du PTNS relève conjointement des deux paliers de gouvernement, qui en partagent aussi les coûts. La direction de chaque plan revient à un comité national de stabilisation tripartite (CNST) qui comprend de six à neuf membres (un tiers des membres sont des fonctionnaires fédéraux, un autre tiers des fonctionnaires provinciaux et le dernier tiers des représentants des producteurs). Le CNST de chaque plan examine et établit le taux de prime au début de chaque période de commercialisation. Chaque plan doit s'autofinancer, c'est-à-dire que, avec le temps, les primes des producteurs, les contributions publiques et les intérêts nets doivent équivaloir aux paiements globaux de stabilisation.

En contrepartie des primes payées par les producteurs participants, les Trésors fédéral et provincial versent chacun jusqu'à concurrence de 3 p. 100 de la valeur marchande globale moyenne des produits vendus par les producteurs pendant l'année en cours et les deux années précédant immédiatement celle-ci (dans le cas des betteraves sucrières, jusqu'à 5 p. 100 du prix de soutien). Le versement de primes en sus de ce montant est à la discrétion des producteurs.

Les producteurs touchent un paiement lorsque les prix du marché ou les coûts de production prennent une tournure défavorable. Un paiement de stabilisation est autorisé pour toute période où le prix national moyen de marché tombe sous le prix de soutien calculé. Ce paiement équivaut à la différence entre le prix de soutien et le prix de marché national moyen pour la période en cause.

SOLDES DES COMPTES DES PLANS TRIPARTITES NATIONAUX DE STABILISATION (COMPTES ACTIFS SEULEMENT) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1997 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Betteraves sucrières	
	II	Pommes
Solde d'exploitation initiale	17 508	5 119
Plus :		
Primes des producteurs	-	30
Contributions provinciales	3 682	27
Contributions fédérales	633	31
Intérêts créditeurs	693	255
Recouvrement des paiements de stabilisation en trop	-	30
Recettes totales	1 326	374
Moins :		
Répartition partielle de l'excédent	105	5 419
Intérêts débiteurs	-	31
Dépenses totales	105	5 450
Solde d'exploitation final	18 729	43

RAPPORT ANNUEL DE LA LOI SUR L'EXAMEN DE L'ENDETTEMENT AGRICOLE

Les Bureaux d'examen de l'endettement agricole (BEEA) ont été implantés dans chaque province en 1986 pour veiller à ce que les agriculteurs en difficulté financière ou faisant face à la saisie de leur exploitation bénéficient d'un examen impartial de leurs circonstances par une tierce partie. Dans le cadre de ce processus, les Bureaux remplissent le rôle de médiateurs entre agriculteur et créancier(s) et encouragent les deux parties à conclure une entente satisfaisante.

Le nombre de demandes s'est accru légèrement en 1996 par rapport à l'année précédente, mais on revient ainsi aux niveaux plus normaux des dernières années. De 1995 à 1996, le nombre de demandes s'est accru de 3,7 p. 100 (étant passé de 1 099 à 1 142). Depuis le lancement du programme en août 1986, 26 242 demandes ont été adressées aux Bureaux et, sur ce nombre, 22 102 dossiers ont été menés à terme, 3 892 ont été retirés ou rejetés et 248 sont en cours de traitement. Sur l'ensemble des dossiers achevés, les parties ont conclu des ententes mutuellement satisfaisantes dans 75 p. 100 des cas (16 666) et, de ce nombre, 14 577 dossiers (87,5 p. 100) ont mené à une entente signée. Dans le cas des autres dossiers achevés (5 436) qui n'ont pas engendré une entente, les producteurs ont néanmoins bénéficié d'un service de médiation et d'examen détaillé de leurs finances leur permettant ainsi de mieux gérer leur situation. Le tableau suivant donne un aperçu des activités menées dans le cadre du processus des Bureaux d'examen de l'endettement agricole.

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS MENÉES PAR LES BUREAUX D'EXAMEN DE L'ENDETTEMENT AGRICOLE												
Demandes par année civile		T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total au Canada
Réel 1996	Nouvelles demandes	8	31	13	8	124	262	71	415	202	8	1 142
	Demandes retirées/rejetées	1	0	1	2	4	170	0	27	31	0	236
	Absence d'arrangements	2	14	4	3	23	39	31	38	33	4	191
	Arrangements conclus	4	15	10	6	90	46	41	334	126	5	677
	Arrangements signés	3	3	11	4	35	29	34	316	84	4	523
Réel 1995	Nouvelles demandes	14	11	28	16	111	281	51	455	131	2	1 100
	Demandes retirées/rejetées	4	0	0	3	7	165	0	37	26	1	243
	Absence d'arrangements	2	4	5	1	11	78	37	57	26	0	221
	Arrangements conclus	9	11	25	9	108	61	17	399	84	0	723
	Arrangements signés	6	1	17	8	46	29	11	387	89	0	594
Réel 1994	Nouvelles demandes	18	27	24	13	143	291	71	566	140	15	1 308
	Demandes retirées/rejetées	7	3	5	2	8	152	3	49	18	8	255
	Absence d'arrangements	3	7	4	2	17	68	46	136	32	4	319
	Arrangements conclus	6	20	15	12	120	63	32	509	94	6	877
	Arrangements signés	8	2	13	9	31	76	30	546	92	5	812
Réel 1993	Nouvelles demandes	6	44	21	41	212	220	105	1 063	174	30	1 916
	Demandes retirées/rejetées	-	3	1	2	8	82	11	161	24	5	297
	Absence d'arrangements	-	18	2	5	27	43	38	334	60	7	534
	Arrangements conclus	6	25	21	53	206	108	84	1 046	102	25	1 676
	Arrangements signés	6	11	13	22	79	53	57	1 050	171	28	1 490

Notes :

1. Il se peut que des demandes reçues au cours d'une année ne soient pas traitées ou ne mènent pas à un arrangement avant l'année suivante.

RAPPORT ANNUEL DE LA LOI SUR LA VENTE COOPÉRATIVE DES PRODUITS AGRICOLES (LVCPA)

La LVCPA incite les producteurs à vendre ou à transformer leurs produits sous un régime coopératif en offrant des garanties de prix. Au cours de 1996-1997, quatre (4) ententes ont été conclues dans le cadre de la LVCPA avec des organismes représentant 21 200 producteurs. Les garanties prévues par ces dernières totalisaient 175 millions de dollars. Jusqu'ici, aucun paiement n'a été fait en vertu des dispositions de la LVCPA pour la campagne 1996-1997. Toutefois, ce ne sont pas tous les produits qui ont été vendus à partir de ces comptes de mise en commun.

Les quatre réclamations suivantes font actuellement l'objet d'un examen : l'Office de commercialisation des producteurs de blé de l'Ontario, pour la campagne 1996-1997; Onipro et BC Blueberries pour la campagne 1995-1996; le syndic de l'Eastern Ontario Vegetable Growers Co-operative Inc. en soumet une également pour des pertes subies au cours de la campagne 1991-1992.

La réclamation de 15 524 \$ de la Commercial Pheasant Producers Cooperative Ltd. pour la campagne 1992-1993 a été payée.

SOMMAIRE RÉTROSPECTIF DES ENTENTES CONCLUES EN VERTU DE LA LVCPA					
Campagne	Nombre d'ententes	Nombre de producteurs	Garanties totales (milliers de dollars)	Paiements de sommes dues (milliers de dollars)	
1987-1988	36	30 676	244 038	1 048	(a)
1988-1989	33	29 650	267 133	594	(b)
1989-1990	30	43 644	402 085	5 549	(c)
1990-1991	26	37 721	350 641	57 980	(d)
1991-1992	22	36 183	199 612	4 684	(e)
1992-1993	19	24 504	228 351	16	(f)
1993-1994	14	23 865	130 476		
1994-1995	9	21 177	270 060		
1995-1996	8	21 900	* 298 738		
1996-1997	4	21 222	175 212		
Total			* 2 566 346	69 871	

Paiements des sommes dues (en milliers de dollars)

- Office de commercialisation des producteurs de haricots de l'Ontario (1987)
- Norfolk Fruit Growers' Association (1988)
- B.C. Tree Fruits Ltd. (1989) : 176 \$
Fédération des producteurs acéricoles du Québec (1989) : 5 372 \$
- Office de commercialisation des producteurs de blé de l'Ontario (1990) : 48 082 \$
Fédération des producteurs acéricoles du Québec (1990) : 9 898 \$
- Fédération des producteurs acéricoles du Québec (1991)
- Commercial Pheasant Producers Cooperatives (1992)

*Nota : On a révisé la garantie totale de 1995-1996, car une modification a été apportée à l'entente conclue avec l'Office de commercialisation des producteurs de blé de l'Ontario après la date à laquelle nous avons fourni l'information sur cette campagne.

RAPPORT ANNUEL DE LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES ET À LA COMMERCIALISATION SELON LA FORMULE COOPÉRATIVE (LPAACFC)

La LPAACFC aide les agriculteurs et les coopératives leur appartenant à avoir accès à du crédit à moyen terme, selon des modalités raisonnables, pour accroître l'actif agricole, renforcer la production et améliorer leur stabilité financière. La LPAACFC habilite le ministre de l'Agriculture et de

l'Agroalimentaire à garantir des emprunts à des établissements de prêt. Ces emprunts équivalent à un maximum de 80 p. 100 du plus petit des deux montants suivants : la valeur estimative en cours ou le prix d'achat. Les agriculteurs et les coopératives appartenant à des agriculteurs présentent leurs demandes de prêt directement par l'intermédiaire d'une institution prêteuse.

Le tableau ci-dessous présente des statistiques sur le fonctionnement de ce programme depuis 1992-1993. Cette loi a fourni pour plus de 1,97 milliard de dollars de garanties d'emprunt au secteur agricole au cours des cinq dernières années. Les recettes ont dépassé les paiements d'environ 11,6 millions de dollars au cours des cinq dernières années. Le programme découlant de la loi a constitué un faible risque pour les contribuables canadiens; les pertes nettes étant d'environ 0,6 p. 100.

En 1996-1997, plus de 16 250 prêts ont été consentis par des institutions financières canadiennes, pour un total d'environ 489 millions de dollars. Le nombre de nouveaux emprunts enregistrés s'est accru d'environ 23 p. 100 en 1996-1997 par rapport à l'année précédente. Les réclamations sont demeurées à peu près inchangées.

STATISTIQUES GÉNÉRALES CONCERNANT LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES ET À LA COMMERCIALISATION SELON LA FORMULE COOPÉRATIVE					
	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
N ^{bre} de nouveaux prêts enregistrés	9 297	15 902	19 702	14 088	16 250
Valeur des nouveaux prêts enregistrés (milliers de dollars)	196 503	423 267	551 500	371 922	488 759
Créances payées (milliers de dollars)	2 190	975	822	1 537	1 664
Frais d'enregistrement des prêts (milliers de dollars)	982	2 119	2 758	1 860	2 443
Recouvrement de créances payées (milliers de dollars)	2 334	1 715	1 555	1 149	1 199
Recettes (Pertes) (milliers de dollars)	1 126	2 859	3 491	1 471	1 978

Nota : Les créances payées au cours d'un exercice ne se rapportent pas nécessairement aux prêts consentis pendant le même exercice et comprennent les sommes payées au titre des garanties d'emprunts prévues par la LPAA.

RAPPORT ANNUEL DE LA LOI SUR LES PROGRAMMES DE COMMERCIALISATION AGRICOLE (LPCA)

La *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* fusionne trois lois et un programme, soit la *Loi sur le paiement anticipé des récoltes* (LPAC), la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies* (LPAGC), la *Loi sur la vente coopérative des produits agricoles* (LVCPA) et le *Programme d'accroissement des liquidités* (PAL), et rétablit les avances sans intérêts; elle a reçu la sanction royale en avril 1977. En consentant aux producteurs de cultures entreposables des avances en espèces à une époque de l'année où leurs liquidités sont faibles, cette loi leur permet d'écouler leur récolte de façon plus ordonnée tout au long de l'année. D'autre part, le fait d'offrir aux coopératives de commercialisation des garanties de prix favorise une commercialisation plus professionnelle des récoltes et accroît ainsi les recettes à la production.

RAPPORT ANNUEL DE LA LOI SUR L'OFFICE DES PRODUITS AGRICOLES

La *Loi sur l'office des produits agricoles* a été abrogée et remplacée par la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*. L'Office des produits agricoles (l'Office) a également été dissout. Ses responsabilités sont maintenant assumées par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire sous le régime de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*.

Il n'y a pas de recettes ni de dépenses à signaler pour la période, de sorte qu'aucun tableau financier n'a été produit.

RAPPORT ANNUEL DE LA LOI SUR LA RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

Plan vert

Les ententes fédérales-provinciales sur un environnement durable en agriculture, découlant du Plan vert d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, qui ont été signées avec le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, favorisent la coopération pour la mise au point et l'adoption de pratiques de production écologiques à l'intention du secteur agroalimentaire des Prairies. La prestation des divers volets du Programme est confiée à des organismes agricoles locaux et provinciaux et est aussi assurée par des partenariats que nouent les gouvernements et le secteur agricole. Les postulants présentent des propositions à des comités dirigés par le secteur, qui, après en avoir évalué l'admissibilité à une aide financière, les rejettent ou les approuvent.

Le Programme d'application du Plan vert à la ferme représente plus de 50 p. 100 du financement de ce plan. Cette composante reconnaît la nécessité de modifier les pratiques de gestion dans le secteur de la production primaire afin de trouver des solutions à toute une gamme de problèmes environnementaux. Ce programme vise à accélérer l'adoption, au niveau de la ferme, de pratiques agricoles garantissant un environnement durable. Le tableau suivant décrit les activités menées, par province, en 1996-1997, dans le cadre du Programme d'application du Plan vert à la ferme.

ACTIVITÉS MENÉES EN 1995-1996 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'APPLICATION DU PLAN VERT À LA FERME (EN MILLIERS)				
Indicateurs	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Total
Nombre de personnes participant à des visites, à des ateliers et à des événements publics ou assistant à des exposés donnés à l'école	19,0	15,0	5,0	34,0
Nombre d'acres traités par des mesures de conservation ¹	50,0	80,0	50,0	180,0
Nombre de personnes recevant des bulletins/publications	10,0	20,0	10,0	40,0
Nombre de visites d'ateliers, d'événements publics et d'exposés donnés à l'école	1,0	0,6	0,5	2,1
Nombre de milles de brise-vent aménagés/maintenus/rénovés	0,3	0,3	0,5	1,1

1. Comprend la démonstration d'équipement, les systèmes d'élimination des résidus, l'aménagement de voies d'eau enherbées et l'établissement de plantes fourragères.

Pâturages collectifs

Le programme de pâturages collectifs fournit des services d'accouplement et assure la mise à l'herbe estivale d'environ 123 000 bêtes, surtout des bovins. Environ 78 p. 100 des coûts totaux et 86 p. 100 des coûts directs sont recouverts. Le tableau suivant présente des statistiques sur l'exploitation de pâturages collectifs. Comme les services offerts sont en fonction des conditions climatiques, les chiffres démontrent certaines fluctuations. L'impact se fait sentir surtout sur les recettes perçues, qui dépendent énormément du nombre de jours de pâturage possibles.

PÂTURAGES COLLECTIFS				
	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Bovins adultes	117 753	119 990	123 768	123 067
Veaux	91 989	93 715	96 934	96 337
Chevaux et poulains	4 097	4 675	4 287	3 732
Taureaux :				
appartenant à l'ARAP	2 609	2 626	2 637	2 364
loués par l'ARAP	936	904	923	853
Usagers	3 661	3 737	3 731	3 717
Nombre moyen de jours de pâturage	146	138	138	139
Recettes en droits de pâturage (milliers de dollars)	6 033	6 302	6 659	6 708
Autres recettes	5 125	5 337	6 385	6 691

Programme de développement fondé sur les ressources hydriques

Le PDRH fournit une aide technique et des fonds fédéraux à des fins de planification et d'établissement de sources d'approvisionnement en eau à l'intention des particuliers vivant en région rurale, de groupements et de petites collectivités dans les Prairies. Le tableau suivant démontre une tendance graduelle à passer des projets individuels aux projets collectifs offrant des solutions à long terme aux problèmes régionaux d'approvisionnement en eau.

FONDS FÉDÉRAUX CONSACRÉS AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT FONDÉ SUR LES RESSOURCES HYDRIQUES (EN MILLIERS DE DOLLARS)										
Exercice	Alberta			Saskatchewan			Manitoba			ARAP
	Individ. ¹	G et C ²	Total ⁴	Individ. ¹	G et C ²	Total ⁴	Individ. ¹	G et C ²	Total ⁴	Total ⁴
1980-1981	1 985	-	1 985	1 720	85	1 805	594	15	609	4 399
1981-1982	2 393	3	2 396	2 531	65	2 595	669	65	734	5 725
1982-1983	2 282	7	2 289	1 827	108	1 936	607	392	999	5 224
1983-1984	2 347	31	2 378	1 625	129	1 754	632	374	1 006	5 138
1984-1985	2 528	189	2 717	2 017	203	2 220	712	535	1 247	6 185
1985-1986	3 557	221	3 778	1 472	190	1 662	415	295	710	6 150
1986-1987	4 552	1 986	6 538	1 631	386	2 017	430	787	1 217	9 772
1987-1988	2 329	1 688	4 016	2 157	313	2 470	579	273	852	7 339
1988-1989 ³	10 666	2 711	13 377	6 834	706	7 540	1 346	1 696	3 042	23 959
1989-1990 ³	6 511	1 716	8 226	5 068	1 087	6 155	968	1 293	2 260	16 641
1990-1991	2 476	1 035	3 511	1 398	472	1 870	757	1 007	1 764	7 144
1991-1992	2 389	1 631	4 020	983	942	1 925	540	1 293	1 832	7 777
1992-1993	4 133	813	4 946	1 238	712	1 951	514	1 473	1 987	8 884
1993-1994	2 187	537	2 725	879	1 945	2 824	490	1 230	1 720	7 269
1994-1995	1 401	495	1 897	784	1 398	2 181	501	608	1 109	5 187
1995-1996	664	917	1 581	268	1 332	2 100	330	1 216	1 546	5 277
1996-1997	419	2 013	2 432	689	739	1 428	380	1 527	1 907	5 767
Moyenne	3 107	941	4 048	1 948	636	2 614	616	828	1 444	8 108

1. Individ. : approvisionnement en eau des fermes individuelles.

2. G et C : approvisionnement en eau des groupes et des petites collectivités.

3. En raison de la sécheresse de 1988, les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan ont suppléé aux contributions de l'ARAP. De plus, le gouvernement fédéral, par l'entremise de l'ARAP, a offert pendant un an un programme visant à aider les producteurs à faire le transport d'eau d'urgence.

4. En 1994-1995, l'ARAP s'est réorganisée en cinq régions, soit : le nord de l'Alberta, le sud de l'Alberta, le nord de la Saskatchewan, le sud de la Saskatchewan et le Manitoba. Le budget du PDRH a été réparti également entre ces régions.

5. Notes : Les totaux peuvent ne pas s'égaliser à cause de l'arrondissement des chiffres.

Projets d'irrigation du sud-ouest de la Saskatchewan

Le tableau ci-dessous démontre le type de clients, le nombre d'usagers et la superficie irriguée. Comme l'approvisionnement en eau dépend des conditions climatiques, il peut y avoir fluctuation du nombre de clients et d'acres. On dénote que les recettes escomptées ont augmenté tel que prévu par l'objectif du recouvrement des coûts.

PROJETS D'IRRIGATION DU SUD-OUEST DE LA SASKATCHEWAN				
	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Acres non irrigués	9 251	9 251	9 251	9 251
Acres irrigués	21 181	21 181	21 181	21 181
Projets de l'ARAP				
N ^b re d'usagers	348	343	343	353
Acres irrigués	18 214	19 946	16 893	20 774
Droits d'usage privé de l'eau				
N ^b re d'usagers	102	102	102	100
Acres mis en valeur	10 283	10 274	10 274	10 274
Projets provinciaux				
N ^b re d'usagers	87	87	87	85
Acres mis en valeur	9 118	9 118	9 118	8 923
Recettes (milliers de dollars)	178	163	177	226

Autres activités de l'ARAP

Voici des indicateurs fournis par le Centre d'aménagement de brise-vent et les Centres de démonstration de l'irrigation.

INDICATEURS DE RENDEMENT POUR LE CENTRE D'AMÉNAGEMENT DE BRISE-VENT ET LES CENTRES DE DÉMONSTRATION DE L'IRRIGATION				
	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Réel 1996-1997
Kilomètres de nouveaux brise-vent aménagés	1 521	1 326	1 329	1 467
Nombre de personnes qui assistent à la démonstration de systèmes d'irrigation				
- CDIS	1 900	2 000	2 000	2 100
- CDCM	-	300	1 152	1 500

Notes :

- ▶ On note un regain d'intérêt pour les brise-vent polyvalents.
- ▶ La démonstration de l'irrigation des cultures et des techniques d'irrigation modernes suscite de plus en plus d'intérêt; cette tendance devrait même s'accroître, les producteurs étant à l'affût de mesures d'adaptation. Le Centre de diversification des cultures du Manitoba (CDCM) est un nouveau centre.

RAPPORT ANNUEL DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

L'objet de la *Loi sur la protection des obtentions végétales* est de conférer aux sélectionneurs de nouvelles variétés végétales des droits exclusifs sur la multiplication et la vente de matériel reproducteur pour une période maximale de 18 ans. L'application de la Loi se fait espèce par espèce, par voie de règlement. Le 4 mars 1991, le Canada a adhéré à l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). Ainsi, nos variétés sont protégées à l'extérieur du pays et le Canada a accès aux variétés étrangères protégées.

ANNEXE B. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

- Nota :** 1. Les dépenses sont indiquées en millions de dollars. Par conséquent, les dépenses qu'il n'est pas possible d'exprimer en millions de dollars sont identifiées par le chiffre 0,0, occasionnant parfois des erreurs d'arrondissement.
2. Le fonds renouvelable de la CCG est fondé sur une comptabilité d'exercice.

TABLEAU 1. DÉPENSES DU MINISTÈRE PAR CRÉDIT (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Crédit	Programme d agriculture et agroalimentaire	Budget des dépenses	
		principal 1996-1997	Réel 1996-1997
1	Dépenses de fonctionnement	576,9	624,4
10	Dépenses en capital	51,7	50,2
15	Subventions et contributions ¹	278,7	438,2
(L)	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire salaire et allocation d'automobile	0,0	0,0
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> Programme d'assurance-revenu ²	2,0	0,7
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> Programme d'assurance-récolte	207,0	175,8
(L)	Garanties d'emprunts en vertu de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	4,0	2,3
(L)	Garanties d'emprunts en vertu de la <i>Loi sur le paiement anticipé des récoltes</i>	1,5	0,4
(L)	Garanties d'emprunt en vertu de la <i>Loi sur la vente coopérative des produits agricoles</i>	-	0,0
(L)	Subventions aux organismes établis en vertu de la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	0,2	-
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> Régime d'assurance-revenu brut	63,0	0,6
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> Programmes transitoires pour les viandes rouges ²	3,1	1,2
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies</i>	25,0	10,2
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> Compte de stabilisation du revenu net	187,0	288,1
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> Programme complémentaire pour le secteur des cultures	104,5	54,5
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> Programme de refinancement de la dette du Nouveau-Brunswick de 1994	0,2	0,2
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> Programme d'innovation agroalimentaire	19,6	8,7
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> Fonds d'assurance pour la stabilisation du revenu agricole du Québec	-	14,3
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> Programme complémentaire pour la sécurité du revenu	-	136,5
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur les paiements de transition pour le grain de l'Ouest</i> ³	400,0	707,5
(L)	Paiements relatifs au Programme <i>Horti-plus Canada-Québec</i>	-	0,7
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	65,6	68,2
(L)	Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains	(0,8)	(1,9)
(L)	Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	-	0,6
(L)	Remboursement des montants à valoir sur les recettes des années précédentes	-	0,0
(L)	Perception des droits des agences	-	0,0
(L)	Dépense des recettes provenant de l'aliénation des biens de la Couronne	-	6,0
Total pour le Ministère		1 989,2	2 587,3

1. L'augmentation des dépenses réelles par rapport aux crédits du Budget des dépenses principal s'explique en partie par l'obtention d'une somme de 103 millions de dollars du Budget des dépenses supplémentaire aux fins du versement de subventions à des particuliers et organismes pour soutenir la réforme du système de transport du grain.
2. Les Comptes publics de 1996-1997 indiquent des dépenses de 1,2 million de dollars pour les paiements relatifs à la *Loi sur la protection du revenu agricole* - Programmes de transition pour les viandes rouges dans le cadre du Programme d'assurance-revenu.
3. L'augmentation des dépenses réelles par rapport aux crédits du Budget des dépenses principal s'explique en partie par l'obtention d'une somme de 309 millions de dollars du Budget des dépenses supplémentaire pour le versement des paiements relatifs à la *Loi sur les paiements de transition pour le grain de l'Ouest*.

TABLEAU 2. COÛT NET DU PROGRAMME PAR ACTIVITÉ : COMPARAISON DU BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL AVEC LES DÉPENSES RÉELLES, 1995-1996

Activités	ETP*	(EN MILLIONS DE DOLLARS)							
		Frais de fonctionnement	Dépenses en capital	Subventions et contributions votées	Sous-total : Dépenses votées brutes	Subventions et contributions législatives	Dépenses brutes totales	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes totales
Recherche et développement agricoles	2 639	244,0	37,9	1,8	283,7	-	283,7	-	283,7
	2 766	261,3	34,3	1,9	297,6	-	297,6	-	297,6
Inspection et réglementation	4 112	273,2	13,8	0,8	287,8	-	287,8	70,5	217,3
	3 836	270,9	13,7	2,5	287,0	-	287,0	47,9	239,1
Programmes économiques en agriculture et politiques	520	53,1	-	199,5	252,6	566,8	819,4	1,3	818,1
	516	59,8	-	282,5	342,3	671,1	1 013,4	9,3	1 004,1
Services à l'industrie et aux marchés	405	38,7	-	57,1	95,8	30,7	126,5	-	126,5
	431	44,1	-	57,7	101,8	14,1	115,9	-	115,9
Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales ¹	743	49,8	-	19,4	69,2	419,6	488,7	9,9	479,0
	788	60,5	1,1	93,6	155,2	716,3	871,5	12,8	858,7
Gestion et services intégrés	755	65,4	-	0,0	65,5	-	65,5	-	65,5
	772	72,7	1,1	0,0	73,8	-	73,8	-	73,8
Commission canadienne des grains	764	51,0	-	-	51,0	-	-	51,8	(0,8)
	753	48,7	-	-	48,7	-	48,7	50,6	(1,9)
Totaux	9 938	775,3	51,7	278,8	1 105,6	1 017,1	2 122,7	133,5	1 989,2
Autres recettes et dépenses									
Recettes à valoir sur le Trésor									(211,6)
									(336,6)
Coût des services fournis par d'autres ministères ²									57,1
									57,1
Coût net du Programme									1 834,4
									2 307,8

Nota: Les chiffres ombrés indiquent les dépenses ou les recettes réelles en 1996-97.

Les chiffres correspondants aux paiements législatifs ne comprennent pas les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ou autres articles qui sont alloués aux dépenses de fonctionnement.

* Équivalents temps pleins

1. L'ARAP a hérité de la charge d'exécuter le Programme des paiements de transition pour le grain de l'Ouest (1,6 milliard de dollars en un paiement). Le Budget des dépenses supplémentaire prévoit un montant de 309 millions de dollars qui s'ajoute aux 400 millions obtenus dans le Budget des dépenses principal de 1996-1997.

2. Le chiffre budgétaire utilisé comme donnée réelle n'est pas disponible.

TABLEAU 3. DÉPENSES DU MINISTÈRE FINANCÉES PAR CRÉDITS, PAR ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Activités	Réel	Réel	Réel	Budget des	Réel
	1993-1994	1994-1995	1995-1996	dépenses	1996-1997
Recherche et développement agricoles	267,0	261,8	275,6	283,7	297,6
Inspection et réglementation	289,5	293,3	248,1	217,3	239,1
Programmes économiques en agriculture et politiques	1 168,9	1 097,7	860,0	818,1	1 004,1
Services à l'industrie et aux marchés	237,3	242,2	118,9	126,5	115,9
Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales ¹	100,7	65,9	978,8	479,0	858,7
Gestion et services intégrés ²	66,8	63,5	79,2	65,5	73,8
Commission canadienne des grains	51,8	52,9	0,7	(0,8)	(1,9)
Total	2 181,9	2 077,2	2 561,4	1 989,2	2 587,3

1. Cette activité a hérité de la charge d'exécuter le Programme des paiements de transition pour le grain de l'Ouest (1,6 milliard de dollars sur deux exercices). Après le dépôt du Budget des dépenses principal de 1995-1996, un montant additionnel de 300 millions de dollars a été obtenu du Budget des dépenses supplémentaire. Ce montant n'a pas été utilisé en 1995-1996 et a été obtenu à nouveau du Budget des dépenses supplémentaire en 1996-1997.
2. L'augmentation des dépenses réelles survenue entre 1994-1995 et 1995-1996 s'explique en partie par une réaffectation des ressources à des projets touchant l'ensemble du Ministère, comme l'actualisation des moyens informatiques, et à de nouvelles responsabilités du Ministère dans des domaines tels que la traduction et les services fournis par le Laboratoire de recherche sur les grains.

TABLEAU 4. DÉPENSES EN CAPITAL CONTRÔLÉ, PAR ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Activités	Réel	Réel	Réel	Budget des	Réel
	1993-1994	1994-1995	1995-1996	dépenses	1996-1997
Recherche et développement agricoles ¹	12,7	14,4	18,3	37,9	34,3
Inspection et réglementation	16,1	41,5	13,7	13,8	13,7
Programmes économiques en agriculture et politiques	-	-	-	-	-
Services à l'industrie et aux marchés	-	-	0,5	-	-
Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales	0,4	0,8	2,9	-	1,1
Gestion et services intégrés	0,4	-	-	-	1,0
Commission canadienne des grains	-	-	-	-	-
Total	29,7	56,7	35,4	51,7	50,2

1. En 1995-1996, le Ministère a réaffecté un montant de 13 millions de dollars au titre des dépenses en capital principal pour répondre aux besoins en ressources découlant du Programme d'aide au transport des céréales fourragères. L'augmentation des dépenses réelles de 1995-1996 à 1996-1997 s'explique par l'obtention d'une somme de 20,2 millions de dollars du Budget des dépenses principal pour la rénovation des laboratoires de Saskatoon en Saskatchewan et le regroupement des laboratoires de London et Delhi en Ontario.

TABLEAU 5. PAIEMENTS DE TRANSFERT PAR ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Activités	Réel	Réel	Réel	Budget des	Réel
	1993-1994	1994-1995	1995-1996	dépenses	1996-1997
				1996-1997	1996-1997
SUBVENTIONS					
Recherche et développement agricoles	0,8	1,0	1,0	1,0	0,9
Inspection et réglementation	-	-	-	-	-
Programmes économiques en agriculture et politiques ¹	4,4	1,7	103,2	0,2	100,2
Services à l'industrie et aux marchés	3,7	-	-	0,2	-
Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales ²	0,0	0,0	893,6	400,0	766,6
Gestion et services intégrés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des subventions	9,0	2,7	997,8	401,5	867,7
CONTRIBUTIONS					
Recherche et développement agricoles	2,6	3,1	1,2	0,8	1,0
Inspection et réglementation	4,0	1,1	0,9	0,8	2,5
Programmes économiques en agriculture et politiques ³	1 063,0	1 022,5	692,1	766,0	853,5
Services à l'industrie et aux marchés	189,5	181,4	69,7	87,6	71,8
Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales	44,3	19,7	27,8	39,0	43,3
Gestion et services intégrés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des contributions	1 303,4	1 227,8	791,8	894,3	972,0
Total des transferts	1 312,4	1 230,4	1 789,6	1 295,8	1 839,7

1. L'augmentation des dépenses réelles par rapport aux crédits du Budget des dépenses principal s'explique en partie par l'obtention d'une somme de 59 millions de dollars du Budget des dépenses supplémentaire aux fins du versement de subventions à des particuliers et organismes pour soutenir la réforme du système de transport du grain.
2. L'ARAP est chargée de l'exécution du Programme forfaitaire des paiements de transition pour le grain de l'Ouest (1,6 milliard de dollars sur deux exercices). Si cette subvention était exclue du total, les paiements de transfert pour 1995-1996 auraient totalisé 900,5 millions de dollars, soit 27 p. 100 de moins qu'en 1994-1995.
3. L'augmentation des dépenses réelles par rapport aux crédits du Budget des dépenses principal s'explique en partie par l'obtention d'une somme de 98,1 millions de dollars du Budget des dépenses supplémentaire pour le versement de paiements relatifs au Compte de stabilisation du revenu net.

TABLEAU 6. BESOINS EN PERSONNEL PAR ACTIVITÉ (EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN)

Activités	Réel	Réel	Réel	Budget des	Réel
	1993-1994	1994-1995	1995-1996	dépenses	1996-1997
				1996-1997	1996-1997
Recherche et développement agricoles	3 188	3 102	2 845	2 639	2 766
Inspection et réglementation	4 245	4 167	3 837	4 112	3 836
Programmes économiques en agriculture et politiques	826	708	578	520	516
Services à l'industrie et aux marchés	506	494	467	405	431
Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales	833	801	830	743	788
Gestion et services intégrés	901	850	810	755	772
Commission canadienne des grains	738	754	767	764	753
Total	11 237	10 876	10 134	9 938	9 862

TABLEAU 7. RECETTES NON FISCALES À VALOIR SUR LE CRÉDIT, PAR ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Activités	Réel	Réel	Réel	Budget des	Réel
	1993-1994	1994-1995	1995-1996	dépenses	1996-1997
Inspection et réglementation					
Services d'inspection	-	13,3	27,3	56,0	34,1
Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel - prélèvements sur les paris mutuels	13,6	14,4	14,7	14,5	13,8
Total pour l'activité	13,6	27,7	41,9	70,5	47,9
Programmes économiques en agriculture et politiques					
Droits d'inscription au CSRN ¹	-	-	-	1,3	9,3
Total pour l'activité	-	-	-	1,3	9,3
Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales					
Programme de pâturages collectifs	-	11,6	12,5	9,9	12,8
Total pour l'activité	-	11,6	12,5	9,9	12,8
Commission canadienne des grains					
Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains ²	-	-	48,0	51,8	50,7
Total pour l'activité	-	-	48,0	51,8	50,7
Total des recettes à valoir sur le crédit	13,6	39,3	102,4	133,5	120,7

1. Le CSRN a commencé à percevoir des droits d'inscription en 1996-1997. L'autorisation de recouvrer une somme additionnelle de 5,8 millions de dollars a été obtenue dans le cadre du Budget des dépenses supplémentaire. Les recettes additionnelles ont été déduites des niveaux de référence du Ministère.

2. La Commission canadienne des grains a commencé à fonctionner sous le régime d'un fonds renouvelable en 1995-1996.

TABLEAU 8. RECETTES NON FISCALES À VALOIR SUR LE TRÉSOR, PAR ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Activités	Réel	Réel	Réel	Budget des	Réel
	1993-1994	1994-1995	1995-1996	dépenses	1996-1997
Recherche et développement agricoles	5,4	7,1	7,7	2,8	9,4
Inspection et réglementation	14,4	1,1	0,7	0,2	1,2
Programmes économiques en agriculture et politiques ¹	141,3	104,7	365,0	33,7	96,0
Services à l'industrie et aux marchés	4,5	39,1	10,1	5,6	53,1
Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales	14,0	1,4	1,8	1,7	1,8
Gestion et services intégrés	212,0	202,4	212,8	167,6	175,2
Commission canadienne des grains ²	43,3	56,6	4,2	-	0,0
Total	434,9	412,3	602,1	211,6	336,6

1. Le programme RARB a pris fin en 1995-1996. Par conséquent, la portion fédérale de l'excédent du RARB en Saskatchewan a été retournée au Trésor. Un montant de 309 millions de dollars a été déclaré au titre du remboursement des dépenses d'années antérieures en 1995-1996; sur ce montant, 171 millions de dollars représentaient la portion fédérale de l'excédent du RARB en Saskatchewan et 140 millions, le remboursement des contributions fédérales de 1994 non remises à la province. La portion fédérale des fonds excédentaires, qui totalisait 63 millions de dollars, a été retournée au Trésor en 1996-1997.

2. La Commission canadienne des grains (CCG) a commencé à fonctionner sous le régime d'un fonds renouvelable le 1^{er} avril 1995, soit après le dépôt du Budget des dépenses principal de 1995-1996 (voir le tableau 11).

TABLEAU 9. RECETTES NON FISCALES À VALOIR SUR LE TRÉSOR, PAR TYPE DE RECETTES (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Activités	Réel	Réel	Réel	Budget des	Réel
	1993-1994	1994-1995	1995-1996	dépenses 1996-1997	1996-1997
Rendement des investissements	226,0	214,8	215,4	168,8	175,2
Privilèges, licences et permis	4,4	2,7	3,5	2,5	4,0
Produits des ventes	14,0	7,9	0,1	0,0	0,0
Produits de la vente de biens de l'État	4,6	4,8	4,7	1,0	6,0
Services et droits d'utilisation des services	76,2	58,2	6,4	4,1	3,1
Remboursement des dépenses des exercices précédents ¹	37,1	43,0	316,6	34,4	116,8
Rajustement des CAFE de l'exercice précédent	4,8	35,5	29,2	0,7	25,0
Autres recettes non fiscales	67,7	45,5	26,1	0,0	6,5
Total	434,9	412,3	602,1	211,6	336,6

1. Le programme RARB a pris fin en 1995-1996. Par conséquent, la portion fédérale de l'excédent du RARB en Saskatchewan a été retournée au Trésor. Un montant de 309 millions de dollars a été déclaré au titre du remboursement des dépenses d'années antérieures en 1995-1996; sur ce montant, 171 millions de dollars représentaient la portion fédérale de l'excédent du RARB en Saskatchewan et 140 millions, le remboursement des contributions fédérales de 1994 non remises à la province. La portion fédérale des fonds excédentaires, qui totalisait 63 millions de dollars, a été retournée au Trésor en 1996-1997.

TABLEAU 10. FONDS RENOUELABLE DE L'AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Réel	Réel	Réel	Budget des	Réel
	1993-1994	1994-1995	1995-1996	dépenses 1996-1997	1996-1997
Dépenses	13,6	13,5	13,7	14,5	14,4
Recettes	13,6	14,4	14,7	14,5	13,8
Profit (ou pertes)	-	0,9	1,0	-	(0,6)
Modification du capital de fonctionnement	0,5	(0,2)	0,3	0,2	0,1
Besoins en capital	(0,1)	0,0	(0,3)	0,2	(0,1)
Moins amortissement et autres changements	0,1	0,1	0,1	-	0,2
Besoins de trésorerie	0,6	0,8	1,2	-	0,4
Solde	1,4	2,1	3,3	-	2,9

Nota : Une « ligne de crédit » de 2 millions de dollars est le montant maximal approuvé qui peut être tiré sur le Trésor à n'importe quel moment.

TABLEAU 11. FONDS RENOUELABLE DE LA COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Réel	Budget des	Réel
	1995-1996	dépenses 1996-1997	1996-1997
Dépenses	49,1	51,4	50,9
Recettes	51,7	51,8	49,3
Profit (ou pertes)	2,6	0,4	(1,6)
Modification du capital de fonctionnement	(0,3)	(0,3)	2,1
Besoins en capital			
Moins amortissement et autres changements	(1,2)	0,7	1,4
Besoins de trésorerie	1,1	0,8	1,9
Solde	1,1	1,6	3,0

Nota : Une « ligne de crédit » de 12 millions de dollars est le montant maximal approuvé qui peut être tiré sur le Trésor à n'importe quel moment.

TABLEAU 12. PASSIF ÉVENTUEL (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Passif éventuel	Montant
Cervinus Inc.	2,9
Coldstream	8,1
Maple Lodge Farms Ltd.	0,5
Merlino Inc.	0,8
Ontario Tree Fruits	3,0
Wadacerf International Inc.	2,4
Cosyns	-
Maclean et autres	5,4
Cliff Begg et autres	8,3
Dale Edwards	0,1
Mori Nurseries Ltd.	1,0
Louis Lévesque, Kevin Jensen et Neville Delong, en leur nom et pour le compte des producteurs touchés par le PVYn.	100,0
Divers particuliers résidant près du barrage Shellmouth qui est situé dans la province du Manitoba et qui s'étend près de Kamsack en Saskatchewan	0,3
Divers particuliers et entreprises dans la ville de Slave Lake en Alberta	0,0
Le Groupe des Éleveurs de Volailles de l'Est de l'Ontario (GEVEO) contre l'Ontario Chicken Producers Marketing Board	-
Société Canadienne d'Exportation de Bisons Inc.	2,0
N. Andrews & L. Bates	15,0
Banque de Montréal, en vertu de la <i>Loi sur la vente coopérative des produits agricoles</i>	8,0
Banque de Montréal, en vertu de la <i>Loi sur la vente coopérative des produits agricoles</i>	0,4
Banque de Montréal et Coopers and Lybrand Ltd., en vertu de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	0,3
Larter Feeders Ltd., en vertu de la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	0,3
Prêts consentis aux agriculteurs en vertu de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles</i> et de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	820,2
Organismes de producteurs, en vertu de la <i>Loi sur le paiement anticipé des récoltes</i>	168,5
Organismes de producteurs, en vertu de la <i>Loi sur la vente coopérative des produits agricoles</i>	25,6
Commission canadienne du blé, exploitants de silos-éleveurs et céréaliculteurs de l'Ouest	504,6
Commission canadienne du blé, ventes de grain à crédit assujetties à la garantie du gouvernement fédéral	S/O
Total	1 677,5

TABLEAU 13. LOIS APPLIQUÉES PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

Le Ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme</i>	L.R.C., 1985, ch. L-10, modifiée
<i>Loi sur les aliments du bétail</i>	L.R.C., 1985, ch. F-9, modifiée
<i>Loi sur la commercialisation des produits agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. A-6, modifiée
<i>Loi sur la Commission canadienne du blé</i>	L.R.C., 1985, ch. C-24, modifiée
<i>Loi sur la Commission canadienne du lait</i>	L.R.C., 1985, ch. C-15, modifiée
<i>Loi sur la dissolution de la société Canagrex (inopérante)</i>	L.C., 1987, ch. 38, modifiée
<i>Loi sur les engrais</i>	L.R.C., 1985, ch. F-10, modifiée
<i>Loi sur l'examen de l'endettement agricole</i>	L.R.C., 1985, ch. 25 (2 ^e suppl.), modifiée
<i>Loi sur la généalogie des animaux</i>	L.R.C., 1985, ch. 8 (4 ^e suppl.), modifiée
<i>Loi sur les grains du Canada</i>	L.R.C., 1985, ch. G-10, modifiée
<i>Loi sur l'inspection du foin et de la paille</i>	L.R.C., 1985, ch. H-2, modifiée
<i>Loi sur l'inspection des viandes</i>	L.R.C., 1985, ch. 25 (1 ^{er} suppl.), modifiée
<i>Loi sur les marchés de grain à terme</i>	L.R.C., 1985, ch. G-11, modifiée
<i>Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire</i>	L.C., 1994, ch. 38, modifiée
<i>Loi sur l'Office des produits agricoles (inopérante)</i>	L.R.C., 1985, ch. A-4, modifiée
<i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. F-4, modifiée
<i>Loi sur le paiement anticipé des récoltes</i>	L.R.C., 1985, ch. C-49, modifiée
<i>Loi sur les paiements de transition pour le grain de l'Ouest</i>	L.C. 1995, ch. 17, annexe II
<i>Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies</i>	L.R.C., 1985, ch. P-18, modifiée
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. F-3, modifiée
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	L.R.C., 1985, ch. 25 (3 ^e suppl.), modifiée
<i>Loi sur les produits agricoles au Canada</i>	L.R.C., 1985, ch. 20 (4 ^e suppl.), modifiée
<i>Loi sur la protection des obtentions végétales</i>	L.C., 1990, ch. 20, modifiée
<i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	L.C., 1991, ch. 22, modifiée
<i>Loi sur la protection des végétaux</i>	L.C., 1990, ch. 22, modifiée
<i>Loi sur le rétablissement agricole des Prairies</i>	L.R.C., 1985, ch. P-17, modifiée
<i>Loi sur la santé des animaux</i>	L.C., 1990, ch. 21, modifiée
<i>Loi sur les semences</i>	L.R.C., 1985, ch. S-8, modifiée
<i>Loi sur la Société du crédit agricole</i>	L.C., 1993, ch. 14, modifiée
<i>Loi sur les stations agronomiques</i>	L.R.C., 1985, ch. E-16, modifiée
<i>Loi sur la vente coopérative des produits agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. A-5, modifiée

Le Ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Code criminel article 204	L.R.C., 1985, ch C-46, modifié (ministre de la Justice et solliciteur général du Canada)
<i>Loi sur le ministère des Affaires extérieures et du commerce international</i> alinéa 10(2)e	L.R.C., 1985, ch E-22, modifiée (ministre des Affaires extérieures)
<i>Loi sur les aliments et drogues</i> articles 2 et 27	L.R.C., 1985, ch F-27, modifiée (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social)
<i>Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation</i>	L.R.C., 1985, ch C-38, modifiée (ministre de l'Industrie)

TABLEAU 14. RÉFÉRENCES, PORTEFEUILLE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Renseignements généraux
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
(613) 759-1000

Réseau World Wide Web :
<http://www.agr.ca>

Telnet : www.agr.ca (login : guest)

**Système d'affichage électronique
National : 1-800-234-4410
Ottawa : (613) 759-1100**

**Boîte vocale ou télécopieur
National : 1-800-234-2222
Ottawa : (613) 759-6650**

Activité Recherche et développement agricoles

Brian Morrissey, sous-ministre adjoint
Direction générale de la recherche
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
(613) 759-7794

Activité Inspection et réglementation

Art Olson, président
Agence canadienne d'inspection des aliments
59, promenade Camelot
Nepean (Ontario) K1Y 0Y9
(613) 225-2342

Elizabeth Massey, directrice exécutive
Agence canadienne du pari mutuel
Phase 2,
6, promenade Antares, suite 12
Nepean (Ontario) K2E 7W6
(613) 946-1707

Activité Services à l'industrie et aux marchés

Diane Vincent, sous-ministre adjointe
Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
(613) 759-7563

Cynthia Currie, présidente
Conseil national des produits agricoles
B.P. 3430, Station D,
Ottawa (Ontario) K1P 6L4
(613) 995-6752

Activité Programmes économiques en agriculture et politiques

David Oulton, sous-ministre adjoint
Direction générale des politiques
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
(613) 759-7349

Activité Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales

Bernie Sonntag, directeur général
Administration du rétablissement agricole des Prairies
Tour CIBC, 1800, rue Hamilton, pièce 603
Regina (Saskatchewan) S4P 4L2
(306) 780-6545

Activité Commission canadienne des grains

Barry W. Senft, commissaire en chef
303, rue Main, pièce 600
Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8
(204) 983-2735

Activité Gestion et services intégrés

Andrew Graham, sous-ministre adjoint
Direction générale des services intégrés
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
(613) 759-6811

Jane Roszell, directrice générale
Direction générale des ressources humaines
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
(613) 759-1196

George Shaw, directeur général p.i.
Direction générale des communications
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
(613) 759-7967

Elaine Lawson, directrice générale
Direction générale de l'examen des programmes
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
(613) 759-6470

Commission canadienne du lait

Gilles Prgent, président
1525, avenue Carling, pièce 300
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2
(613) 998-9490

Société du crédit agricole

Don Black, président
B.P. 4320,
1800, rue Hamilton
Regina (Saskatchewan) S4P 4L3
(306) 780-8100

Commission canadienne du blé

Lorne Hehn, commissaire en chef
423, rue Main
B.P. 816, Station Main,
Winnipeg (Manitoba) R3C 2P5
(204) 983-0239
